

CHAPITRE 1
Organisation
et modes
d'intervention

CHAPITRE 2
Des actions et
des thématiques
diversifiées

CHAPITRE 3
Repères et
recommandations

CHAPITRE 4
Fonctionnement
de l'OVE



**OBSERVATOIRE
NATIONAL
DE LA VIE
ÉTUDIANTE**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2015/2017



SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	4
INTRODUCTION : L'ÉVOLUTION DES MISSIONS DE L'OVE	6
1. L'OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE : ORGANISATION ET MODES D'INTERVENTION	7
L'organisation et le fonctionnement de l'OVE	8
Les outils et les supports développés par l'OVE pour assurer ses missions	12
2. L'OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE : DES ACTIONS ET DES THÉMATIQUES DIVERSIFIÉES	16
Études commandées par l'OVE entre 2015 et 2017	18
Le portage national et européen de l'enquête Conditions de vie des étudiants en 2016	22
Production et publication des résultats	24
Les 24 ^e , 25 ^e et 26 ^e concours de l'OVE « La vie étudiante vue par les étudiants »	28
Le rôle d'expert de l'OVE	30
3. VIE ÉTUDIANTE ET INÉGALITÉS SOCIALES : REPÈRES ET RECOMMANDATIONS	32
Les recommandations d'ordre méthodologique	34
L'activité rémunérée des étudiants	36
La santé des étudiants	40
Le logement étudiant	44
4. FONCTIONNEMENT DE L'OVE ET BILAN 2015-2017	48
Ressources humaines et formation	49
Les moyens matériels et financiers	50
Perspectives pour 2018-2019 ?	51
CONCLUSION	54

Le mot de la présidente

L'Observatoire national de la vie étudiante occupe dans le paysage de l'enseignement supérieur une place reconnue notamment par les acteurs institutionnels et les représentants des organisations étudiantes, pour ses travaux effectués au plan national, sur la base d'un large échantillonnage suivi dans la durée, qui permettent d'approcher la réalité du paysage étudiant français. Les résultats de ses enquêtes triennales sur les conditions de vie sont susceptibles de fonder des politiques publiques dans un domaine où les enjeux de vie étudiante prennent une importance croissante. L'OVE a vocation à constituer un outil d'aide à la décision publique en matière de vie étudiante, en particulier auprès du ministère en charge de l'enseignement supérieur.

La mutation profonde du monde de l'enseignement supérieur, l'importance croissante et récente des questions de vie étudiante dans le débat supposent un élargissement des thématiques susceptibles d'être traitées par l'OVE.

MESURER L'ATTRACTIVITÉ POUR UN ÉTUDIANT OU UN JEUNE CHERCHEUR EN FORMATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS À L'HEURE DES CLASSEMENTS INTERNATIONAUX ET DES REGROUPEMENTS DE STRUCTURES

Le nombre d'étudiants en mobilité internationale était de 2 millions en 2003 (soit un doublement en 20 ans), il sera multiplié par 5 d'ici 2025 selon l'OCDE ; la France avec près de 10 % du total est le 3^e pays d'accueil des étudiants étrangers et surtout le 1^{er} pays non-anglophone. Les étudiants internationaux y représentent 11 % des étudiants inscrits dans les établissements français. Il est indispensable de développer à partir des critères de vie étudiante les analyses sur cette nouvelle visibilité des institutions d'enseignement supérieur françaises. À ce titre, on ne peut qu'encourager, voire **renforcer la poursuite de la participation de l'OVE au programme Eurostudent** dont les résultats devraient faire l'objet d'une plus large diffusion, mais aussi le développement d'un partenariat plus étroit avec les services du MESRI concernés (DGESIP et DEPP, notamment).

MESURER L'IMPACT DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI ÉTUDIANT

Le développement des **politiques d'emploi étudiant** (au sens de l'emploi des étudiants par les établissements universitaires conformément au décret du 26 décembre 2007 modifié) entraîne de nouvelles formes d'association des étudiants à la vie et au fonctionnement de leurs universités et de nombreux bénéfices pour les étudiants eux-mêmes dont il est encore difficile aujourd'hui de mesurer l'impact. La gestion de l'emploi étudiant a vocation à devenir un instrument de la politique nationale à l'égard des étudiants et à ce titre mérite une attention particulière.

RENDRE LISIBLES LES POLITIQUES TERRITORIALES DE VIE ÉTUDIANTE

Le renforcement des synergies entre établissements via la montée des PRES¹ devenus COMUE², la mise en œuvre des IDEX³, l'émergence d'universités fusionnées, a pour conséquence directe l'émergence d'un nouveau prisme d'appréhension des phénomènes étudiants sur un périmètre pertinent, celui des sites universitaires et non plus des seuls établissements. Face au double mouvement de différenciation accrue de la population étudiante et de regroupement entre établissements, appréhender aujourd'hui le paysage de l'enseignement supérieur français suppose une approche qui intègre dans le territoire universitaire tous ceux qui concourent à la mise en œuvre de politiques de vie étudiante : les CROUS, les collectivités territoriales, les entreprises pour l'emploi des jeunes, etc.

Favoriser la production d'analyses transversales sur des territoires élargis et en pleine restructuration, afin d'éclairer la construction des politiques de vie étudiante conduites au niveau national comme au niveau local fait aujourd'hui partie des priorités de l'OVE.



Une telle approche doit tout à la fois permettre d'intégrer en visions infra-annuelle et pluriannuelle des analyses thématiques sectorielles, des analyses de terrain ciblées en réaction à un sujet « d'urgence » ou encore des analyses multicritères (études de coûts, nouveaux modèles économiques en matière de restauration, de logement et plus largement de services « intégrés » rendus aux étudiants, anticipation des mutualisations, emploi étudiant, décrochage, santé, rythmes universitaires, qualité...).

De même, dans le contexte d'universités devenues autonomes et de contrats de site renouvelés tant avec l'État qu'avec le CNOUS et le Réseau des Crous, l'OVE peut jouer à son niveau, un rôle facilitateur en vue d'aider à la définition d'indicateurs de vie étudiante notamment sur les parcours étudiants dans les territoires universitaires recomposés.

Le décideur politique a de plus en plus besoin d'un savoir systémique et actualisé pour pouvoir fonder son action. La production de l'expertise est là pour déterminer le contenu de cette action : l'OVE doit prendre sa part de ce travail d'explicitation et s'inscrire dans le cadre d'un dialogue entre universitaires et politiques sur les sujets de la vie étudiante, laquelle ne doit plus être perçue comme un sujet sectoriel déconnecté du reste des problématiques.

L'activité de l'OVE s'inscrit dans quatre champs principaux :

- la politique sociale (logement, restauration) ;
- la mobilité géographique, sociale, et bien sûr internationale, notamment européenne ;
- la santé et le mode de vie ;
- la vie de l'étudiant sur le campus (transports, organisation du temps d'études et du temps personnel).

Il convient d'y ajouter les enjeux de vie étudiante liés à la formation elle-même : les conséquences sur les parcours et la réussite, l'organisation des cursus, les méthodes d'enseignement, etc. A ce titre, l'OVE est représenté comme observateur dans le Comité de suivi de la loi ORE récemment installé par la ministre en charge de l'enseignement supérieur.

L'OVE a vocation à être une référence nationale, un centre de ressources à destination des étudiants et de leurs représentants, des équipes de direction des établissements universitaires, du ministère de tutelle, des collectivités territoriales, dans un domaine qui devient de plus en plus porteur d'enjeux de développement et d'attractivité pour les établissements. Les cibles à atteindre sont claires :

L'OVE doit contribuer à la mise en cohérence des réflexions et des pratiques en matière de politique de vie étudiante, afin de favoriser l'articulation de problématiques, aider à leur opérationnalisation, ce qui suppose une organisation par grands domaines d'activité : la veille, le traitement, la reconfiguration de l'information, la diffusion.

L'Observatoire permet aussi de repérer les évolutions marquantes, les ruptures, les thèmes qu'il conviendrait d'explorer. Il doit se positionner en amont comme en aval pour éclairer les problématiques les plus sensibles par des études et des recherches ciblées.

Le présent rapport d'activité de l'Observatoire établi à l'issue pour la période 2015-2017 apportera, je l'espère, des éléments utiles au lecteur pour la juste appréciation des actions développées par l'OVE au service de ses missions.

MONIQUE RONZEAU,
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

⁽¹⁾ Pôles de recherche et d'enseignement supérieur

⁽²⁾ Communauté d'universités et établissements

⁽³⁾ Initiatives d'excellence

Introduction : l'évolution des missions de l'OVE

L'Observatoire de la vie étudiante (OVE) est un organisme public d'études et de recherche créé par arrêté du 14 février 1989⁴, dans un contexte où le manque d'informations en matière de conditions de vie des étudiants devenait un handicap pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques adaptées.

Depuis le début des années soixante, la France a connu une forte croissance du nombre d'étudiants entrant dans l'enseignement supérieur, ainsi qu'une multiplication des filières et une dispersion géographique des établissements : phénomènes qui, cumulés, ont conduit à une diversification de plus en plus grande des conditions de vie des étudiants : population ayant à la fois des caractéristiques propres, qui les distinguent des jeunes du même âge ayant achevé leurs études, tout en étant loin de constituer un groupe homogène.

Aujourd'hui encore, les missions de l'OVE répondent au besoin collectif de mieux analyser et connaître les conditions de vie des étudiants, conformément à l'arrêté portant création de l'Observatoire :

L'Observatoire est « destiné à mieux apprécier les besoins et les aspirations de la population étudiante tant en ce qui concerne le déroulement des études que les conditions de vie matérielle, sociale et culturelle de cette population ». (article 1^{er} de l'arrêté du 14 février 1989)

Depuis la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, il est par ailleurs expressément prévu que les « études et informations de l'OVE font l'objet d'un rapport d'activité remis au Parlement incluant des recommandations pour agir contre les inégalités sociales repérées ». Tel est l'objet du présent rapport.

⁽⁴⁾ PAR arrêté ministériel en date du 14 février 1989 portant création de l'OVE sous l'impulsion du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports dans le but de mieux connaître les besoins et les aspirations des étudiants en France

CHAPITRE 1

L'OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE : ORGANISATION ET MODES D'INTERVENTION



L'organisation et le fonctionnement de l'OVE

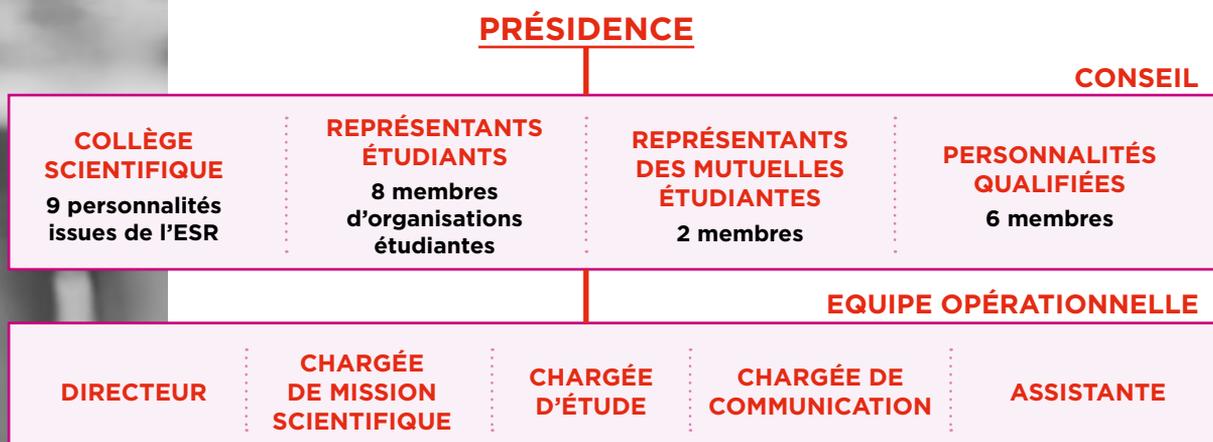
Régi par l'arrêté du 14 février 1989 modifié en 2012, le fonctionnement institutionnel de l'OVE repose principalement sur un organe de gouvernance : le conseil. Celui-ci est composé de 25 membres, et présidé par une personnalité qualifiée.

Le conseil de l'OVE est assisté par une équipe opérationnelle dont l'existence permet d'assurer, au quotidien, la mise en œuvre des missions de l'observatoire et des orientations programmées. Ne disposant pas de personnalité morale, l'OVE est rattaché pour sa gestion au CNOUS avec lequel il entretient, de fait, des relations étroites et régulières qui encadrent son fonctionnement.

L'organigramme qui suit donne une représentation de la structuration actuelle de l'OVE.

1/ LE CONSEIL DE L'OVE (2015 À 2017)

Le conseil est l'organe décisionnaire de l'OVE. Il réunit des représentants de différentes institutions et des acteurs directement concernés par les questions de vie étudiante : soit 8 étudiants membres d'organisations représentatives des étudiants, 2 représentants de mutuelles étudiantes, 9 personnalités de l'enseignement supérieur qui composent ensemble le collège scientifique de l'OVE (lui-même intégré au conseil), et 6 personnalités qualifiées, dont deux représentants de collectivités locales. Le président du CNOUS et la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle au ministère, assistent aux réunions du conseil en qualité d'observateurs permanents.



La durée du mandat des membres du conseil de l'OVE est fixée à trois ans, renouvelable une fois, à l'exception des membres du collège scientifique nommés pour une période de six ans, non renouvelable. Les membres du conseil de l'OVE ont été nommés pour trois ans - six ans pour le collège scientifique - par arrêté du 13/10/2016 ; soit jusqu'au 11/10/2018 pour les membres du collège scientifique, et jusqu'au 12/09/2018 pour les autres membres du conseil.

La présidence du conseil est quant à elle assurée par une personnalité désignée par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour une durée de trois ans renouvelable. Le conseil est actuellement présidé par Monique Ronzeau, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, son mandat ayant été renouvelé jusqu'au 21/05/2019.

Conformément à son arrêté de création, le conseil de l'OVE doit se réunir au moins trois fois par an, sur convocation de sa présidente. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2015, il s'est réuni les 13 février, le 16 juin et le 20 octobre. Au cours de l'année 2016, il s'est réuni les 11 février, le 14 juin et le 24 novembre. Enfin, au cours de l'année 2017, le conseil de l'OVE s'est réuni les 23 mars, le 20 juin et le 20 octobre.

La composition actualisée du conseil de l'OVE au cours des années 2015/2016/2017 est jointe au présent rapport.

Pour le collège des étudiants :

- 4 représentants de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) ;
- 1 représentant de Promotion et défense des étudiants (PDE) ;
- 3 représentants la Fédération générale des associations étudiantes (FAGE).

Il faut noter que le collège des représentants étudiants a enregistré un « turn-over » assez régulier, avec plusieurs changements de représentants au cours de la période.

Pour le collège des mutuelles étudiantes :

- 1 représentant d'EmeVia ;
- 1 représentant de La Mutuelle Des Étudiants (LMDE).

Pour le collège des personnalités qualifiées, 6 personnalités, dont deux représentants des collectivités locales :

- Le président chargé de la commission « Vie de l'étudiant » à la CPU (Conférence des présidents d'université).
- Le directeur du CROUS de Paris.
- Le responsable du service « Universités et recherche » de la Ville de Lyon.
- La directrice du service universitaire de médecine préventive et de santé de l'université de Lorraine.
- La conseillère (senior adviser) à l'Association européenne de l'université (EUA).
- La vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche au conseil régional d'Ile-de-France.

Les 9 personnalités issues de l'enseignement supérieur ont quant à elles un rôle spécifique, puisqu'elles forment ensemble, au sein du conseil, le **collège scientifique** auquel il est confié une mission précise.



L'organisation et le fonctionnement de l'OVE



2/ LE COLLÈGE SCIENTIFIQUE

Le collège scientifique de l'OVE, constitué de 9 personnalités issues de l'enseignement supérieur, « est chargé de faire des propositions au conseil sur la mise en œuvre et la méthodologie des enquêtes et études programmées par le conseil. À ce titre, il prépare notamment le lancement des appels d'offres (...). Il propose au conseil l'organisme susceptible de réaliser ces études et en assure le suivi et l'évaluation. Le collège garantit la qualité scientifique des travaux et études réalisées pour le compte de l'Observatoire » (article 3 de l'arrêté modificatif du 03/02/2012).

Le collège scientifique choisit en son sein un président et se réunit sur convocation de ce dernier. Suite à sa nomination, le collège scientifique a ainsi désigné Jean-François Giret en qualité de président du collège scientifique de l'OVE.

Jean-François Giret, professeur en sciences de l'éducation à l'université de Bourgogne, docteur en sciences économiques de l'université de Toulouse I, spécialisé dans les questions d'insertion professionnelle des jeunes et des questions d'inégalités en termes de réussite scolaire, universitaire et professionnelle, assure la présidence du collège scientifique de l'OVE depuis le 15 décembre 2014.

Entre 2015 et 2017, le collège scientifique était composé comme suit :

Catherine AGULHON, sociologue, maître de conférences à l'université Paris-Descartes.

Jean-Claude DRIANT, géographe, professeur des universités à l'université Paris-Est-Créteil.

Dominique EPIPHANE, sociologue, chargée d'études au département «Entrées et évolutions dans la vie active» du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ).

Isabelle KABLA-LANGLOIS, sous-directrice des systèmes d'information et des études statistiques et inspectrice générale de l'INSEE.

Yannick MORVAN, psychologue, maître de conférences à l'université de Reims Champagne-Ardenne puis à Paris à l'Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense, chercheur associé à l'INSERM.

Arnaud REGNIER-LOILIER, directeur de recherche à l'INED.

Olivier REY, ingénieur de recherche, responsable du service Veille & Analyses de l'Institut français de l'éducation (IFÉ).

Mariangela ROSELLI, sociologue, maître de conférences à l'université Toulouse II-Le Mirail.

Le collège scientifique réunit des chercheurs ayant publié de nombreux travaux sur l'enseignement, la jeunesse, les inégalités scolaires, le logement ou encore de la liaison entre diplôme et emploi dans des disciplines des sciences sociales à la fois différentes et complémentaires. Leurs compétences scientifiques et leur expérience des enquêtes et sont précieuses à l'OVE pour mener à bien ses missions, dans le cadre d'une charte de fonctionnement dont le collège s'est lui-même doté depuis le 1^{er} mars 2013 et qui précise les procédures de coordination et de pilotage des enquêtes.



3/ L'ÉQUIPE DE L'OVE

Placée auprès du collège scientifique, une équipe opérationnelle assure de la mise en œuvre des projets programmés par le conseil de l'OVE. Fin 2017, sa composition est la suivante :

- un poste de direction occupé par un IGE 2^e classe, directeur de la structure depuis avril 2012 ;
- un poste de chargée de mission, maître de conférences à l'université Paris Dauphine, à mi-temps à l'OVE ;
- 1 chargée d'études, IGE 2^e classe, BAP D, chargé d'études ;
- une chargée de communication contractuelle ;
- un poste d'assistante, SAENES.

4/ LE RATTACHEMENT AU CNOUS

Ne disposant pas de personnalité morale, l'OVE est, comme le stipule son arrêté de création du 14 février 1989, administrativement rattaché au Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS), ce qui a pour conséquences :

- son hébergement par le CNOUS, qui prend en charge les frais de location, de chauffage et de sécurité des bâtiments pour le compte de l'OVE ;
- un accès au système informatique du CNOUS (boîtes mails, serveurs, gestion du parc et achat de gros matériel informatique...), qui en assure également la maintenance et la sécurité ;
- un appui sur les services supports du CNOUS pour sa gestion administrative et financière.

Néanmoins, l'OVE n'est pas à proprement parler un service du CNOUS, il dispose d'une relative autonomie financière afin de mener à bien le programme d'études et de recherches fixé par son conseil, et d'une totale autonomie au plan scientifique. L'Observatoire « dispose d'un budget propre intégré au budget du Centre national des œuvres universitaires et scolaires où il figure sur les ressources affectées ». Ce budget est préparé par la présidente du conseil de l'OVE, « qui en assure l'exécution » ; l'agent comptable du CNOUS, pour sa part, « en assure la gestion comptable et rend compte de son exécution au conseil » (article 6 de l'arrêté du 14 février 1989).

Dans le cadre juridique ainsi défini a été construite une relation partenariale étroite entre ces deux entités dans le but d'œuvrer efficacement vers un objectif commun : une meilleure connaissance et donc une amélioration des conditions de vie des étudiants.

Les outils et les supports développés par l'OVE pour assurer ses missions

L'Observatoire national de la vie étudiante est «chargé de rassembler toutes les informations nécessaires sur les conditions de vie des étudiants à partir des enquêtes et travaux existants et de proposer (...) des thèmes d'études ou de recherche entrant dans le cadre de sa mission». (article 2 de l'arrêté du 14 février 1989).

À cet effet, l'OVE a développé plusieurs outils depuis sa création :

1/ L'ENQUÊTE CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS (CDV)

Il s'agit de l'élément central du dispositif d'observation de l'OVE, qui est aussi un outil sans équivalent en France. En effet, l'OVE réalise tous les trois ans depuis 1994, une enquête nationale par questionnaire auprès d'un échantillon représentatif des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français. Il a ainsi réalisé huit enquêtes CdV de 1994 à 2016. Chacune d'elle a recueilli près de 25 000 réponses ; la huitième et dernière édition à ce jour ayant quant à elle recueilli 60 700 répondants.

L'enquête CdV aborde une large palette d'aspects de la vie étudiante : ressources, dépenses, activité rémunérée, logement, alimentation, santé, parcours et conditions d'études, vie sur le campus, etc.

POURQUOI UNE ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DE VIE ÉTUDIANTE ?

- ➔ Les genres de vie des étudiants sont très différents les uns des autres, et le développement de l'enseignement supérieur tend à accentuer la diversité et à creuser les écarts.
- ➔ L'enquête statistique par questionnaire, représentative de l'ensemble de la population étudiante, permet de faire l'inventaire de cette diversité et d'en donner une description complète.
- ➔ Pour éclairer les relations entre genres de vie et cursus, elle doit combiner une observation relative à tous les aspects majeurs de la vie matérielle (ressources, logement, etc.), à la structuration de l'emploi du temps, à l'organisation et aux parcours d'études (type de baccalauréat obtenu, situation scolaire et sociale au cours de l'année précédant l'enquête, etc.).
- ➔ Pour suivre l'évolution des conditions de vie et des parcours, cette enquête doit être renouvelée régulièrement.



2/ LA PARTICIPATION DE CDV AU PROGRAMME EUROPÉEN EUROSTUDENT

L'enquête CdV intègre depuis ses débuts le programme européen de données de comparaison Eurostudent, dont la France est l'un des pays fondateurs avec l'Allemagne et l'Italie en 1994, année de démarrage du programme Eurostudent I.

L'objectif d'Eurostudent est de recueillir, à travers les enquêtes nationales, des données comparables entre pays participants concernant la situation sociale des étudiants et leurs conditions de vie et d'en dresser un panorama élargi.

Les thèmes abordés dans le questionnaire commun adressé aux étudiants concernent :

- les caractéristiques socio-démographiques ;
- l'accès à l'enseignement supérieur ;
- le logement et lieu de résidence ;
- la mobilité quotidienne ;
- les aides de l'État ;
- le coût des études ;
- la mobilité internationale.

Chacun des programmes Eurostudent est triennal et se conclut par la publication d'un rapport comparatif entre pays participants intitulé *Social and Economic Conditions of Student Life in Europe*. Pendant la période concernée, Eurostudent en est à son sixième programme (2015-2018) ; celui-ci étant, au même titre d'Eurydice ou Eurostat, un outil de suivi auquel se réfère le groupe de suivi du processus de Bologne.

3/ PILOTAGE D'ÉTUDES, DE RECHERCHES ET D'ÉTATS DES SAVOIRS

L'OVE commande et pilote par appels d'offres à des laboratoires de recherche publics ou privés, des études, enquêtes et états de l'art sur des thèmes concernant directement les conditions de vie des étudiants. Il s'agit de travaux sur le court ou le moyen terme, visant à développer de manière approfondie des questions de vie étudiante dont les problématiques sont à la fois d'actualité mais peu ou mal connues. Ces travaux viennent ainsi compléter utilement les différents volets de l'enquête nationale CdV.

4/ LE CONCOURS DE L'OVE « LA VIE ÉTUDIANTE VUE PAR LES ÉTUDIANTS »

L'OVE organise depuis 26 ans le concours annuel « La vie étudiante vue par les étudiants ». Ce concours a pour objectif d'encourager les recherches sur les conditions de vie des étudiants menées par les étudiants eux-mêmes. Il s'adresse ainsi aux étudiants de master et de doctorat qui ont soutenu avec succès un mémoire ou une thèse ayant pour objet les conditions de vie et d'études dans l'enseignement supérieur, ceci dans toutes les disciplines quel que soit l'aspect étudié.

Chaque année, trois prix sont décernés :

- 1^{er} prix (ou prix Louis Gruel - cheville ouvrière de l'OVE de 1992 à 2008) avec possibilité de publication de la thèse ou du mémoire : 3 000 €
- 2^e prix : 1 500 €
- 3^e prix : 800 €

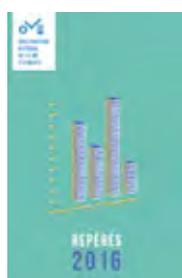
En 2018, les modalités d'attribution des prix seront modifiées : deux prix seront attribués, un prix de master et un prix de doctorat.

Les outils et les supports développés par l'OVE pour assurer ses missions



5/ PUBLICATIONS D'ÉTUDES

Outre les publications externes pour lesquelles il est ponctuellement sollicité⁵, l'OVE dispose de ses propres supports de publication permettant d'exploiter et de valoriser ces travaux et en particulier les nombreuses données et résultats de l'enquête Conditions de vie des étudiants. En voici la liste mise à jour, indiquant leurs principales caractéristiques :



Le fascicule *La vie étudiante : repères*

Il s'agit de la première publication de résultats de l'enquête Conditions de vie des étudiants : sa sortie intervient quelques mois après la passation du questionnaire auprès d'un échantillon national d'étudiants. Il prend la forme d'un petit fascicule de 24 pages présentant les données les plus marquantes de la dernière enquête.

Les fiches thématiques en ligne :

Il s'agit de fiches thématiques (logement, santé...) synthétisant des informations statistiques notables sur la vie étudiante abordées dans l'enquête Conditions de vie des étudiants. Ces fiches sont accessibles à tous et téléchargeables en ligne sur le site internet de l'OVE.



OVE Infos :

Il s'agit de la publication la plus régulière et sans doute la plus connue et suivie de l'OVE. Elle prend la forme d'un fascicule de 8 à 12 pages, publié au rythme de 2 ou 3 numéros par an, selon qu'il s'agisse ou non d'une année de préparation de l'enquête Conditions de vie des étudiants. Destinée aux décideurs institutionnels, chercheurs et toute personne intéressée par les conditions de vie des étudiants, cette publication généraliste de l'OVE apporte une analyse problématisée des résultats de l'enquête CdV sur des thématiques définies, afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. *L'OVE infos* est généralement rédigé par un ou des membres de l'équipe de l'OVE, mais peut occasionnellement être ouvert à des experts invités à développer leurs recherches sur un thème spécifique de la vie étudiante.

⁽⁵⁾ Comme par exemple tous les ans sur *l'état de l'Enseignement Supérieur et de la recherche* publié par le MENESR, auquel l'OVE participe par la rédaction de fiches apportant à cet ouvrage de référence des données synthétiques sur les aspects divers de la vie des étudiants.



6/ PUBLICATIONS DE RECHERCHES ET DE PANORAMAS DES SAVOIRS

L'OVE dispose de deux collections à la Documentation française : une collection « études et recherches » et une collection « panoramas des savoirs ». Toutes deux permettent à l'OVE de faire connaître au public intéressé les résultats des travaux qu'il commande, récompense ou réalise lui-même.



La collection « études et recherche » :

Celle-ci permet de valoriser les recherches commanditées et/ou pilotées par l'OVE. C'est par exemple régulièrement le cas de l'ouvrage collectif de chercheurs spécialisés dans les questions de vie étudiante sollicités par l'OVE pour apporter leur regard de spécialiste, avec une mise en perspective historique et théorique, sur les données de la dernière enquête Conditions de vie des étudiants réalisée. Les mémoires d'étudiants récompensés dans le cadre du concours annuel de l'OVE et proposés à la publication par son jury sont également publiés dans cette collection.

La collection « panorama des savoirs » :

Cette collection a vocation à valoriser les travaux d'état de l'art sur un sujet lié à la vie étudiante commandé par l'OVE à un chercheur spécialisé sur ces questions.



7/ CENTRE DE DOCUMENTATION

L'OVE dispose d'un fonds documentaire avec plus de 1 300 publications référencées sur les thématiques de vie étudiante (dont une grande partie sera, à terme, numérisée). Ces publications émanent de l'OVE mais aussi de chercheurs quelle que soit leur discipline ou d'institutions de différents échelons territoriaux (observatoires locaux, ministères...) et peuvent mobiliser des méthodes qualitatives aussi bien que quantitatives. Ce fonds rassemble également les mémoires d'étudiants lauréats du concours de l'OVE depuis au moins 2003. Il est ouvert au public et consultable sur rendez-vous.

8/ MISE À DISPOSITION DE DONNÉES CDV AU RÉSEAU QUÉTELET

Le réseau Quételet est un portail français d'accès aux données dans le domaine des sciences humaines et sociales. Il permet aux chercheurs et étudiants français et étrangers d'obtenir des bases de données nécessaires à leur traitement, comme celles de grandes enquêtes, de recensements et d'autres bases de données issues de la statistique publique française, de la recherche et d'autres enquêtes internationales. Depuis 2008, l'OVE transmet régulièrement la base de données de sa dernière enquête Conditions de vie des étudiants au Centre Quételet une fois les principales exploitations réalisées et publiées par l'Observatoire ; soit en général un an et demi à deux ans après la passation du questionnaire en ligne auprès des étudiants.

CHAPITRE 2

L'OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE : DES ACTIONS ET DES THÉMATIQUES DIVERSIFIÉES





Pour assurer ses missions, l'OVE commande et pilote des études et des états de l'art, afin de compléter les données de cadrage recueillies par le biais de son enquête nationale. L'enquête Conditions de vie des étudiants, menée à un rythme triennal, bénéficie d'une large reconnaissance, y compris au niveau européen. Ainsi, son édition 2016 fait partie intégrante du programme européen de données de comparaison Eurostudent V (2016-2018). Elle constitue également le principal support des publications de l'OVE.

Études commandées par l'OVE entre 2015 et 2017

Le conseil de l'OVE avait fixé les principales orientations d'études et de recherche à mettre en œuvre pour les trois années à venir, en complément de son enquête Conditions de vie des étudiants. Un projet de recherche et deux projets d'études furent retenus :

1/ LE PROJET DE RECHERCHE SUR LA SANTÉ ÉTUDIANTE

La santé constitue un thème majeur pour appréhender les conditions de vie des étudiants. L'enquête Conditions de vie des étudiants, de par sa dimension généraliste, ne permet pas d'aborder de manière fine les conditions de santé des étudiants. Par ailleurs, étant donnée l'insuffisance de données de grande ampleur disponible sur la question, le choix a été fait de privilégier une approche diversifiée des thématiques de santé plutôt qu'un focus sur des problématiques spécifiques. L'objectif de l'enquête est donc de fournir un état des lieux de la santé des étudiants (état de santé réel et perçu, santé mentale, maladies et troubles, recours aux soins, qualité de vie, conduites alimentaires, tabac, alcool et produit psychoactif, sexualité et contraception, sommeil, handicap...). Cette enquête s'inscrit dans une démarche comparative des données disponibles sur la santé (physique et mentale) en population générale, par l'adaptation de l'enquête Baromètre santé des Français qui fournit des indicateurs aux niveaux français et européens (EuroBarometer). L'objectif est donc d'adapter l'enquête à la population étudiante, tout en maintenant une comparabilité des indicateurs clés en termes de contenu.

2/ L'ÉTUDE DES APPORTS ET LIMITES D'UNE ANALYSE TERRITORIALISÉE DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE NATIONALE CONDITIONS DE VIE

La majorité des données, analyses et documents tirés de l'enquête Conditions de vie des étudiants porte sur le niveau national. Or, les réformes successives du système d'enseignement supérieur et en particulier l'autonomie des universités donnent lieu à une augmentation des demandes de données territorialisées, à différentes échelles (région, métropole, etc.). Jusqu'ici, l'OVE rendait compte de certaines disparités locales au travers d'une variable séparant les villes selon leur taille, ne permettant pas de refléter les disparités territoriales. Face à ces demandes croissantes de données territoriales, et pour améliorer la représentativité des données à l'échelle régionale, la pondération de l'enquête 2016 a été réalisée, pour les universités, en croisant la région (découpage en 13 nouvelles régions) avec chacune des variables utilisées habituellement pour la pondération.



Cependant plusieurs difficultés persistent :

- ce redressement par région n'est possible que pour les universités car l'OVE ne dispose pas des données de référence à cette échelle pour les autres types d'établissements ;
- l'échelle régionale reste trop large pour répondre à nombre de sollicitations et rend nécessaire l'étude des possibilités de découpages infra-régionaux ;
- les effets de ce redressement sur la variance des poids (par rapport aux vagues d'enquêtes précédentes) n'ont pas encore fait l'objet d'une étude systématique.

Afin de tenir compte de ces limites, l'OVE a lancé en 2017 **une étude portant sur les apports et limites d'une analyse territorialisée des données de l'enquête nationale sur les conditions de vie des étudiants 2016.**

Voici les deux principaux objectifs de cette étude :

- Déterminer le niveau territorial pertinent et statistiquement significatif pour pouvoir produire des indicateurs utiles à l'éclairage des inégalités territoriales des conditions de vie étudiante ? Jusqu'à quel échelon territorial est-il envisageable d'aller et avec quelle précision ? Quel pourrait être l'impact de ces modifications méthodologiques sur le plan de sondage de la prochaine édition de l'enquête ?
- Compte tenu des modifications a portées au redressement des données de l'enquête pour tenir compte de la répartition par région, quel est l'impact de ce redressement sur la variance des poids ? Quelle est la précision des indicateurs régionaux qui peuvent être calculés ? Quelles sont les précautions méthodologiques qui doivent être formulées pour les utilisateurs des données de l'enquête ?

Le compte-rendu de l'avancée de ces travaux au 31 décembre 2017 fait apparaître les premiers éléments suivants.

La possibilité de fournir des indicateurs à un niveau infra-national dépend



Études commandées par l'OVE entre 2015 et 2017



fortement de la participation à l'enquête. Ainsi, mis à part dans le champ des universités où l'ensemble des établissements ont participé à l'exception d'un CUFR, la non-participation de nombreuses écoles et tout particulièrement des écoles de commerce rend extrêmement risqué le calcul d'indicateurs à un niveau infra-national, d'autant plus qu'à cette non-participation s'ajoute un faible taux de réponse des élèves inscrits dans les écoles participantes. Les calculs de précision d'indicateurs n'ont donc été effectués que sur le champ des universités (en incluant ou non les grands établissements).

Sur ce champ, la précision a été calculée sur quatre indicateurs : la proportion de cohabitants, l'exercice d'une activité rémunérée, le renoncement aux soins pour raisons financières et le jugement sur leur état de santé. La précision des indicateurs a été jugée bonne pour les grandes régions, moins pour les autres, et ce, sous réserve que les hypothèses sous-tendant les calculs soient réalistes. La publication d'indicateurs régionalisés devrait mentionner les écarts relatifs ou tout au moins être assortie d'une mention pour les régions pour lesquelles l'indicateur est moins précis. Toujours en raison du faible degré de précision des estimations, le classement des régions selon la valeur des indicateurs est à éviter. Dégager des groupes de régions tenant compte de l'incertitude des indicateurs estimés est préférable. Pour la suite de l'étude, le niveau d'analyse infra-régional retenu est le niveau métropole, en raison de leur intérêt particulier pour les conditions de vie des étudiants dans la conduite et le suivi de leurs politiques publiques.

3/ L'ANALYSE DES PROFILS DES RÉPONDANTS ET NON-RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS 2016

Comme toutes les enquêtes par sondage, l'enquête Conditions de vie des étudiants est confrontée **au problème de la non-réponse** : environ 25 % des étudiants sollicités répondent à l'enquête. Or, l'OVE, par cette enquête, a pour mission de donner une information aussi complète, détaillée et objective que possible sur les conditions de vie des étudiants en France et sur leur rapport aux études. Même si des procédures permettent de réduire le taux de non-réponse et des méthodes de redressement utilisées de limiter les biais introduits par la non-réponse, la présence de données manquantes influe sur la qualité de l'inférence.

Afin de mieux connaître le profil des étudiants qui n'ont pas répondu à l'enquête, l'OVE a réalisé, à l'automne 2016, une enquête téléphonique auprès des non-répondants à l'enquête en ligne. Il s'agissait d'un questionnaire d'une vingtaine de minutes visant à déterminer d'une part les motifs de la non-réponse et d'autre part le profil des non-répondants. Ainsi, les « non-répondants » ont été interrogés notamment sur leur cursus, l'exercice d'une activité rémunérée, leur mode de logement et leur situation financière. Dans ce cadre, un échantillon de 4378 « non-répondants » a été invité à répondre par téléphone. 1 001 questionnaires ont ainsi été complétés entièrement, soit un taux de réponse net de 23 %.

En 2017, l'OVE a lancé une étude dont l'objectif est de mieux connaître, de



comprendre et d'analyser les profils et les motivations des étudiants contactés pour participer à l'enquête CDV et qui n'ont pas répondu au questionnaire de l'OVE. Il s'agit notamment de caractériser le profil des non-répondants au questionnaire CDV en ligne, et déterminer si celui-ci peut être considéré comme différent de celui des répondants.

Les objectifs de l'étude sont de :

- réaliser une comparaison descriptive de l'échantillon de non-répondants avec l'ensemble des non-répondants ;
- réaliser une étude descriptive de motifs de non-réponse, sur la base des réponses aux questions sur les motifs de non-réponse dans l'enquête auprès des non-répondants ;
- réaliser une analyse comparative entre l'échantillon de non-répondants et les répondants à l'enquête en ligne ;
- proposer des préconisations, au vu des résultats de l'étude.

Le compte-rendu de l'avancée de ces travaux au 31 décembre 2017 fait apparaître les éléments suivants.

L'étude a permis jusqu'ici de préciser les motifs de non-réponse et de caractériser le profil des répondants à l'enquête auprès des non-répondants. Il s'avère que la majorité des enquêtés avait bien reçu un courrier ou un mail de l'OVE, mais un manque de temps, ou le sentiment de ne pas être concerné ou intéressé par l'étude, les ont la plupart du temps conduit à renoncer à répondre à l'enquête CDV. Pour ceux qui n'avaient reçu ni courrier, ni mail, il apparaît que ni un sous-équipement informatique ni des difficultés d'accès à internet n'en sont la cause. En

revanche, des changements d'adresse postale ou mail intervenus au cours de l'année pourraient avoir occasionné cet échec de contact.

La situation vis-à-vis des études pourrait également avoir constitué un frein à la réponse à l'enquête, puisque près de la moitié des enquêtés préparait ou passait des examens ou des concours au moment de la réalisation de l'enquête, et que plus d'un tiers était en stage. En ce qui concerne la situation personnelle, près de 16 % des enquêtés ont vécu une situation particulière en 2015-2016, ce qui a pu contribuer à les éloigner des études.

La suite de l'étude visera à déterminer dans quelle mesure la réponse à l'enquête est représentative, dans quelle mesure il existe un écart entre la composition de la réponse et celle de l'échantillon, en utilisant notamment différents indicateurs de représentativité.

Le portage national et européen de l'enquête conditions de vie des étudiants en 2016

AU NIVEAU NATIONAL

Les années 2015 et 2016 ont été principalement marquées par l'organisation de la 8^e édition de l'enquête *Conditions de vie des étudiants*.

Cette enquête concerne l'ensemble des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur en France (universités, STS, CPGE, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, écoles de la culture, grands établissements). Pour ce faire, l'OVE récupère, auprès des établissements, l'ensemble des fichiers d'inscrits puis réalise un échantillonnage selon le type et la taille de l'établissement (en moyenne 10 % de la population). Pour l'enquête 2016, la base de sondage était constituée de 2,1 millions d'étudiants, parmi lesquels 220 000 étudiants ont été tirés au sort et contactés pour participer à l'enquête (administrée en ligne). Pour l'édition 2016, 46 340 questionnaires exploitables ont été récoltés.

Les informations recueillies dans le cadre de cette enquête touchent à des thèmes aussi variés que le budget, le logement, la santé ou encore l'emploi du temps, pour contribuer à l'élaboration d'un état des lieux de la diversité des situations étudiantes en France. Ces informations permettent notamment de cerner et d'identifier les questions majeures en matière de conditions de vie, susceptibles d'influer sur la poursuite des études ou la réussite aux examens.

S'inscrivant dans un processus d'amélioration continue, l'enquête CDV fait l'objet de réexamens et d'améliorations constantes depuis son lancement. Le dernier changement majeur a eu lieu en 2009, avec le report de l'enquête d'une année pour permettre notamment un profond remaniement du questionnaire en vue de son administration en ligne. Dans les éditions suivantes, le dispositif a fait l'objet de révisions plus limitées : en 2013, le mode d'échantillonnage a été retouché pour mieux tenir compte de la taille des établissements ; en 2016, le redressement des universités a été réalisé par région pour permettre une territorialisation des données et le questionnaire a été retouché pour intégrer de nouvelles thématiques (notamment les origines migratoires des étudiants, le sentiment de discrimination ou encore l'usage des MOOCs). L'année 2017 a été en grande partie consacrée à l'exploitation des données recueillies par l'enquête. En effet, cette base, l'OVE produit différents indicateurs et documents : présentation synthétique des principaux résultats, fiches thématiques, « 4 pages » thématiques...

L'exploitation des données se concrétise par la mise en place d'un groupe d'exploitation, copiloté par le président du collège scientifique, la chargée de mission scientifique et le directeur de l'OVE. De par sa composition — 35 chercheurs et personnalités issus du



milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche —, ce groupe d'exploitation couvre diverses disciplines des sciences humaines et sociales : sociologie, urbanisme, démographie, sciences politiques, psychologie, pour ne citer que les principales. L'ouvrage collectif auquel il doit aboutir a pour objectif de réaliser des contributions thématiques problématisées fondées sur les données de l'enquête Conditions de vie des étudiants 2016, mises en perspective, dans la mesure du possible, avec les précédentes enquêtes CdV et/ou des données comparatives européennes issues du programme Eurostudent.

AU NIVEAU EUROPÉEN

Les données de l'enquête Conditions de vie des étudiants 2016 sont valorisées dans le cadre du programme Eurostudent VI (2016-2018). L'OVE participe au comité de pilotage (steering board) de ce programme depuis son démarrage et y représente la France.

Ce comité est responsable des orientations stratégiques du programme et de la validation de son rapport annuel d'activité. Ce comité est en outre composé d'un représentant de la Commission européenne, de l'European Students' Union, du Bologna Follow-Up Group, ainsi que de trois pays participants, dont la France, ayant pour mission de représenter l'ensemble des pays participants au programme. L'Office fédéral de la statistique suisse est modérateur de ce comité de pilotage.

L'OVE a ainsi participé à la réunion du comité de pilotage qui s'est tenue le 18 mars 2016 à Berlin pour le lancement d'Eurostudent VI. Il a également participé aux réunions qui se sont tenues le 5 avril 2017 à La Valette et le 26 octobre 2017 à Berlin, durant lesquelles d'une part, ont été abordées les améliorations offertes dans le cadre du programme liées à l'automatisation de la transmission des indicateurs nationaux

mais également l'opacité qui en découlait et donc une difficulté accrue pour les équipes de recherche pour vérifier les indicateurs obtenus ; d'autre part, il a été décidé de promouvoir les résultats du programme Eurostudent VI par le biais d'une brochure synthétique basée sur le modèle du Repères de l'OVE.

28 pays (*network*) participent à la VI^e édition d'Eurostudent. Pour la France, l'OVE est également fournisseur des données, tirées de l'enquête CdV. Ainsi, suivant le calendrier du programme, la période de septembre 2016 à septembre 2017 a été celle du transfert des indicateurs pour la France par l'OVE au consortium d'Eurostudent VI, et d'échanges réguliers et soutenus avec ce dernier afin de contrôler les données et d'assurer leur qualité et comparabilité avec celles des autres pays participants. L'OVE a ainsi participé à un atelier pour uniformiser le nettoyage des données et fiabiliser les indicateurs.

Dans le cadre de ce programme toujours, l'OVE a également participé au Researchers' forum qui s'est tenu à Vilnius en février 2017, et y a présenté les résultats d'analyse des données sur l'activité rémunérée des étudiants et son impact sur les études. L'OVE a aussi participé à la Policy-makers Conference qui s'est tenue à Malte le 6 avril 2017 dans le cadre d'une table ronde « Eurostudent data from a policy perspective - panel and audience discussion » où a été discutée l'utilisation à des fins politiques des données Eurostudent ou des données de l'enquête Conditions de vie au niveau national.

Production et publication des résultats

En décembre 2016, l'OVE a débuté le programme de diffusion et de publication des résultats de l'enquête CdV 2016.

REPÈRES CDV 2016

Le livret synthétique Repères représente la première publication de résultats de l'enquête nationale Conditions de vie des étudiants, sa sortie intervenant quelques mois après la passation du questionnaire de l'enquête. Il présente les principaux résultats clés de l'enquête, sous la forme de tableaux commentés, et qui ont porté en 2016 sur :

- Les caractéristiques de la population étudiante ;
- l'origine migratoire des étudiants ;
- le choix des études ;
- les rythmes d'études ;
- la vie dans l'établissement ;
- les usages du numérique ;
- les perspectives d'avenir ;
- l'activité rémunérée ;
- le logement ;
- le budget ;
- le bien-être et santé.

CONTRIBUTION À L'ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

(Paris, Ministère de l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et de la recherche.)

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France constitue un état des lieux annuel et chiffré du système français, de ses évolutions, des moyens qu'il met en œuvre et de ses résultats, en le situant, chaque fois que les données le permettent, au niveau

international. Chaque fiche présente au moyen de graphiques, de tableaux et de commentaires, les dernières données de synthèse disponibles sur chaque sujet. Depuis 2007, l'OVE participe à cette publication en réalisant une ou plusieurs fiches thématiques basées sur les données de l'enquête Conditions de vie. **Entre 2015 et 2017, l'OVE a transmis cinq fiches au ministère :**

2015 « La vie étudiante : la santé des étudiants » :

cette fiche analyse la manière dont les étudiants évaluent leur état de santé, les protections dont ils bénéficient en matière de santé, le renoncement aux soins et les symptômes de mal-être qu'ils expriment.

2015 « La vie étudiante : logement, indépendance et niveau de vie » :

cette fiche analyse les types de logement occupés par les étudiants, les disparités observées selon la taille de la ville de résidence, les modes de décohabitation et leurs effets sur le niveau de vie.

2016 « Vie étudiante : intégration et sociabilité » :

cette fiche analyse les formes d'intégration des étudiants et leur niveau de satisfaction quant à celles-ci, les formes de sociabilité qu'ils développent, ainsi que leur niveau de participation à la vie sociale, culturelle et associative.

2016 « Vie étudiante : situation économique et financière des étudiants » :

cette fiche analyse les ressources financières des étudiants et leurs principales sources, les différentes formes de participation des parents aux budgets des étudiants et les difficultés économiques et financières rencontrées par ces derniers.

2017 « Emploi du temps et rythmes d'études » :

cette fiche analyse l'articulation entre les emplois du temps studieux des étudiants et l'exercice d'une activité rémunérée, leur satisfaction par rapport à l'agencement de ces emplois du temps et les effets en termes d'absence à certains enseignements.

Parallèlement, entre 2015 et 2017, l'OVE a publié plusieurs OVE infos :

OVE Infos n°30, « L'activité rémunérée des étudiants. Une diversité de situations aux effets contrastés », avril 2015 :

à partir des données de l'enquête Conditions de vie des étudiants 2013, cet OVE infos propose une analyse des différentes formes de l'activité rémunérée et de la place qu'elles occupent dans le financement des étudiants. Parallèlement, il interroge les effets différenciés des types d'activités rémunérées sur les conditions d'études, de travail et de réussite des étudiants.

OVE Infos n°31, « Les étudiants français à la vitesse TGV. L'individualisation des parcours d'études à l'aune des cas anglais et suédois » :

analysant les parcours d'études d'étudiants français, anglais et suédois à travers les différents systèmes de financement, les procédures de sélection et les formes d'insertion professionnelle, cet OVE infos fait apparaître les spécificités du modèle français et l'organisation singulière du système

d'enseignement supérieur, produisant des trajectoires d'études linéaires laissant peu de possibilités de détour ou de retour en arrière.

OVE Infos n° 32, « Le rapport à l'avenir des étudiants français » :

cet OVE infos analyse les projets et perspectives des étudiants inscrits dans des cursus différenciés, des types d'études à la sélectivité plus ou moins forte, longues ou courtes et favorisant plus ou moins l'accès au marché du travail. Il montre ainsi qu'au-delà des différences inhérentes aux formations, des variables comme le « choix » d'orientation, le projet d'études ou les caractéristiques individuelles, influent sur l'appréciation des chances d'insertion professionnelle des étudiants.

OVE Infos n° 33, « Engagements étudiants et sentiment d'intégration » :

cet OVE Infos d'analyse l'engagement étudiant, comme une dimension a priori importante de l'expérience étudiante, notamment en tant que temps consacré, durant les études, à porter des projets, à défendre des droits, et en tant qu'implication des étudiants dans la vie universitaire. Il montre également comment les différentes formes d'engagement peuvent influencer le sentiment d'intégration.

OVE Infos n° 34, « Panorama 2016 Conditions de vie des étudiants » et « 2016 Overview student living conditions » :

à partir des résultats de l'enquête CDV 2016 et en prenant notamment en compte le sexe, l'âge, l'origine sociale, mais également la formation suivie, les conditions d'études, ou encore le parcours antérieur, cet OVE Infos dresse le profil des étudiants en 2016 et analyse leurs conditions de vie et d'études et leurs représentations de la vie étudiante.



Production et publication des résultats



OVE Infos n°35, « À la tête de l'étudiant-e ? Les discriminations perçues dans l'engagement supérieur » :

cet OVE Infos analyse la perception qu'ont les étudiants de l'(in)égalité de traitement dans l'enseignement supérieur et d'éventuelles discriminations à leur encontre. Pour cela, il s'intéresse notamment aux différences de traitement perçues et aux motifs identifiés de ces différences de traitement, pour proposer une analyse en termes de discriminations perçues.

OVE Infos n° 36, « Étudier et avoir des enfants. Contexte de survenue des grossesses et conséquences sur les études » :

à partir de l'enquête Conditions de vie et d'une enquête sur la santé des étudiants réalisée par l'OVE, cet OVE Infos répond à plusieurs questions sur la parentalité étudiante. Il rend compte de la situation des étudiants-parents (combien sont-ils ? comment a évolué leur situation ? dans quel contexte surviennent ces grossesses ?) et analyse les effets de la parentalité sur le déroulement de leurs études.

L'OVE a également publié plusieurs **fiches thématiques** exploitants les données de l'enquête Conditions de vie :

Fiches thématiques CdV 2013 :

- Situation économique et financière des étudiants. Mars 2015
- Intégration et engagement associatif et syndical. Avril 2015
- Rythmes d'études et satisfaction de l'emploi du temps. Juin 2016
- Mobilité internationale. Juillet 2016
- Transports et déplacements. Septembre 2016

Fiches thématiques CdV 2016 :

- données socio démographiques et académiques. Mars 2017
- L'activité rémunérée des étudiants. Avril 2017
- La restauration étudiante. Juin 2017
- La santé des étudiants. Septembre 2017
- Le logement étudiant. Octobre 2017

À travers les deux collections dont l'OVE dispose à la Documentation française, **plusieurs ouvrages ont été publiés** entre 2015 et 2017 :

La publication de la thèse de Nicolas Charles, deuxième prix du 23^e concours de l'OVE, paru en septembre 2015.

Nicolas Charles, Enseignement supérieur et justice sociale. Sociologie des expériences étudiantes en Europe, Paris, La Documentation Française, coll. « Études & recherche », 2015, 196 p.

À partir d'une enquête comparée en France, en Angleterre et en Suède, cet ouvrage montre que chaque système d'enseignement supérieur est guidé par une conception de la justice sociale à laquelle les politiques publiques se réfèrent implicitement. L'ouvrage s'attache à suivre les trajectoires étudiantes en s'arrêtant sur quatre étapes majeures de leur parcours : le financement de leurs études, les mécanismes de sélection, les modalités de leur formation et, enfin, leur arrivée sur le marché du travail. Cet ouvrage s'interroge ainsi sur les expériences vécues de l'enseignement supérieur pour mieux mettre en perspective la question étudiante telle qu'elle est aujourd'hui débattue en France.



L'ouvrage collectif du groupe d'exploitation de l'enquête CdV 2013, paru en juin 2016 :

Jean-François Giret, Cécile Van de Velde, Élise Verley, Les Vies étudiantes. Tendances et inégalités. Paris, La Documentation Française, coll. « Études & recherches », 2016, 320 p.

Les analyses présentées dans cette publication s'appuient sur les résultats de la 7^e enquête Conditions de vie des étudiants, réalisée en 2013 auprès de 41 000 étudiants par l'OVE. Conçu sous la direction de Jean-François Giret, Cécile Van de Velde et Élise Verley, cet ouvrage a bénéficié du concours de chercheurs de différentes disciplines spécialisés dans les champs couverts par cette enquête unique en France et devenue au fil du temps un outil majeur de suivi de la vie étudiante.

La publication de la thèse de Carolina Pinto, premier prix du 23^e concours de l'OVE, paru en mai 2017 :

Carolina Pinto Baleisan, Migrations étudiantes sud-américaines. Trajectoires sociales et bifurcations biographiques. Paris, La Documentation Française, coll. « Études & recherches », 2017, 164 p.

Cet ouvrage analyse les migrations étudiantes en se centrant sur le vécu et l'expérience individuelle de celles et ceux qui partent étudier dans un pays étranger. Il explore le vécu d'étudiants d'origine chilienne ou colombienne au cours de leurs études à Paris, New York ou Boston. Bien que les trajectoires individuelles ne soient pas complètement libres, la migration internationale étant soumise à des règles juridiques et institutionnelles, l'analyse des biographies éclaire le réagencement des déterminismes sociaux par les individus.

La publication de la thèse de Leïla Frouillou, premier prix du 25^e concours de l'OVE, paru en novembre 2017 :

Leïla Frouillou, Ségrégations universitaires en Île-de-France. Inégalités d'accès et trajectoires étudiantes. La Documentation Française, coll. « Études et recherches », 2017, 207 p.

Cet ouvrage analyse les écarts d'ordre social et scolaire entre les publics universitaires et les différents processus qui en sont à l'origine. Il aborde l'espace comme dimension essentielle des rapports de domination et met en évidence les profits matériels et symboliques que les universités et les étudiants retirent ou non de leur localisation, de leur proximité ou de leur mobilité. Il fait ainsi apparaître un espace universitaire marqué par des dynamiques de segmentation, de différenciation et de concurrence entre établissements et de choix, de calcul et d'expérimentation de la part des étudiants.

L'ouvrage collectif du groupe d'exploitation de l'enquête CdV 2016, à paraître début 2019.

Sur la base des données de l'enquête sur les Conditions de vie des étudiants de 2016, cet ouvrage collectif présente les grandes tendances de la vie étudiante en 2016. Il propose une vision pluridisciplinaire sur les conditions de vie et d'études, en associant différents champs disciplinaires (sociologie, économie, sciences de l'éducation, psychologie, géographie, psychologie, statisticiens...). L'ouvrage sera produit à la Documentation Française, sous la direction de Feres Belghith, directeur de l'OVE, Jean-François Giret, président du collège scientifique, et Élise Tenret, chargée de Missions Études/Recherches.

Les 24^e, 25^e et 26^e concours de l'OVE « La vie étudiante vue par les étudiants »

Depuis 1994, l'OVE organise un concours annuel visant à valoriser et récompenser des travaux d'étudiants portant sur des thématiques en lien avec les conditions de vie et d'études des étudiants. Le concours est ouvert aux étudiants ayant soutenu avec succès un mémoire ou une thèse sur le sujet. Chaque année, un jury composé de personnalités issues de différents horizons, experts académiques ou institutionnels spécialistes des questions de vie étudiante, se réunit afin de statuer sur la qualité des mémoires réceptionnés et éligibles, et ce au regard de critères à la fois académiques et d'intérêt du thème pour l'OVE (aspect novateur, apport pour la réflexion opérationnelle sur le sujet...). Chaque mémoire est évalué par au moins deux jurés, dont au moins un chercheur et un acteur institutionnel, pour une appréciation la plus fine possible de chaque mémoire selon les deux grands critères d'évaluation définis et spécifiques à ce concours. Après délibération, le jury attribue plusieurs prix.

24^e CONCOURS : 2014 - 2015

Le jury du concours 2014-2015, composé de 29 personnes, s'est réuni le 27 mars 2015. La diffusion officielle du palmarès du concours a eu lieu lors de la cérémonie de remise des prix du concours qui s'est tenue le 16 juin 2015.

Le prix Louis Gruel (premier prix) a été attribué à **Clémentine Gaide** pour son mémoire de master 2 en sociologie intitulé « *Les temporalités de la maternité étudiante. Cycle de vie, temps du quotidien ?* ».

Le deuxième prix a été attribué à **Léonard Moulin** pour sa thèse de doctorat en sciences économiques intitulée « *Frais d'inscription dans l'enseignement supérieur : enjeux, limites et perspectives* ».

Enfin, le troisième prix a été attribué à **Valentin Mojeikissof** pour son mémoire de master 1 en architecture intitulé « *D'un choix par défaut vers un réel désir d'habiter : le logement étudiant en question* ».

Une mention à **Antonin Dubois** pour son mémoire de master 2 « *Se regrouper ou se lier ? Socialisation et sociabilité au sien des organisations étudiantes à Paris et à Heidelberg (1870-1914)* ».



25^E CONOURS : 2015 - 2016

Le jury du concours 2016, composé de 34 personnes, s'est réuni le 30 mars 2016. La diffusion officielle du palmarès du concours a eu lieu lors de la cérémonie de remise des prix du concours qui s'est tenue le 14 juin 2016.

Le prix Louis Gruel (premier prix) a été attribué à Leila Frouillou pour sa thèse de doctorat en géographie intitulée « *Les mécanismes d'une ségrégation universitaire francilienne : carte universitaire et sens du placement étudiant* ».

Le deuxième prix a été attribué à **Papa Oumar Ndiaye** pour son mémoire de master 2 en sociologie intitulé « *Migration et transferts d'argent : quand les jeunes sénégalais étudiants s'en mêlent...* ».

Enfin, le troisième prix a été attribué à deux candidates ex aequo :

→ **Pauline Pélissier**, pour son mémoire de master 1 en sociologie intitulé « *Les étudiantes messines et le harcèlement de rue : contribution à une sociologie des rapports de genre dans l'espace public* » »

→ **Marine Roche**, pour son mémoire de master 2 en sciences de l'éducation intitulé « *Les étudiants, le numérique et la réussite universitaire* ».

26^E CONOURS : 2016 - 2017

Le jury du concours 2017, composé de 40 personnes, s'est réuni le 19 mai 2017. Il était: La diffusion officielle du palmarès du concours a eu lieu lors de la cérémonie de remise des prix du concours qui s'est tenue le 20 juin 2017.

Le prix Louis Gruel (premier prix) a été attribué à deux candidates ex aequo :

→ **Yong Li** pour sa thèse de doctorat en sociologie intitulée « *Condamnés à réussir : insertion professionnelle des diplômés chinois en France. Nouvelles dynamiques migratoires et identitaires* ».

→ **Hacina Ramdani** pour sa thèse en histoire contemporaine intitulée « *Filles et fils d'immigrés : le cas lyonnais 1950-1990* ».

Le deuxième prix a été attribué à **Jeanne Ganault** pour son mémoire de master 1 en sociologie quantitative et démographie intitulé « *Un temps pour tout : l'articulation du temps de loisir et du temps de travail dans le quotidien des étudiants* ».

Enfin, le troisième prix a été attribué à **Thiphaine Le Gauyer** pour son mémoire de master 2 en sociologie intitulé « *La construction académique et politique d'une triple figure de l'étudiant travailleur en France de 1945 à 2016* ».

Le rôle d'expert de l'OVE

Pour répondre au mieux aux demandes, l'OVE développe une stratégie de large diffusion des résultats de ses travaux adaptée à la diversité de ses publics. Parallèlement, l'Observatoire a été régulièrement consulté par divers organismes et institutions.

Le CNOUS, dont la mission est d'assurer la mise en cohérence et le pilotage du réseau des CROUS dans le but d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants à travers l'offre de services de proximité (logement, restauration, culture) est l'une des institutions qui sollicite tout particulièrement l'OVE. Les autres demandes émanent quant à elles aussi bien de ministères et des inspections générales, que de conseils régionaux et généraux, ou encore d'organisations étudiantes ou d'agences européennes.

En tant qu'acteur national en matière d'information sur la vie étudiante, l'OVE est par ailleurs sollicité régulièrement par les médias principalement nationaux, afin de leur fournir données et analyses. Les demandes émanent aussi bien de la presse écrite, radio, que télévisuelle ou internet. Enfin, les étudiants eux-mêmes souhaitent obtenir des informations utiles à la réalisation de leur mémoire de fin d'études. Les sollicitations étudiantes proviennent d'étudiants de toute la France poursuivant leurs études aussi bien dans une école qu'à l'université, dans des disciplines aussi variées que la sociologie, la pédagogie ou l'économie mais également l'odontologie, les études en conseil économique et social, les formations sanitaires et sociales, l'architecture ou encore l'urbanisme.

Afin de mieux tenir compte de la diversité des profils étudiants, l'Observatoire se propose de :

→ poursuivre la mise à disposition de ses bases de données via le Réseau Quetelet, qui associe différents centres français ayant des missions

nationales d'archivage et de diffusion d'ensemble de données statistiques pour les sciences humaines et sociales issues de la statistique publique ;

→ poursuivre la communication des résultats de ses enquêtes sur les réseaux sociaux, afin de permettre un accès élargi aux données de l'OVE ;

→ poursuivre l'élargissement de la communication sur le lancement du concours « La vie étudiante vue par les étudiants » en dehors des universités, afin de continuer à favoriser la diversité des disciplines représentées au concours ;

→ transformer le site internet de l'OVE afin de rendre sa navigation la plus claire possible, avec un accès à l'information pertinente (notamment les résultats des enquêtes) plus simple et intuitif pour des étudiants peu familiers du travail de recherche universitaire, tout en fournissant à tous l'ensemble des informations nécessaires et pertinentes à l'analyse des données trouvées (données, questionnaires, méthodologie...).

Dans le cadre de son activité au plan national, l'OVE a noué de **nombreux partenariats** et travaille à les conforter : c'est le cas du partenariat avec **Resosup**. Il s'agit d'une structure associative qui répond aux besoins exprimés depuis plusieurs années par les professionnels des observatoires locaux : favoriser les échanges et les confrontations d'expériences, coordonner des actions d'information et de formation, représenter les professionnels de ces structures auprès des différents interlocuteurs institutionnels, développer et partager des outils méthodologiques utilisés dans les études ou les enquêtes, promouvoir les missions et les travaux des observatoires afin de les inscrire dans la durée.



L'OVE participe également au Groupe de Travail sur l'Enseignement Supérieur (GTES), animé par le Céreq. Le GTES est un réseau d'échanges et de production sur les parcours de formation d'insertion des inscrits dans l'enseignement supérieur, réunissant 40 personnes (Céreq, OVE national et OVE locaux, DGESIP, INJEP, chercheurs et enseignants chercheurs...).

Le partenariat avec la **Conférence des Présidents d'Université (CPU)** a été développé tant il est essentiel dans le processus de diffusion du questionnaire d'enquête, mais aussi dans les échanges avec ses représentants sur les réponses universitaires aux questions de vie étudiante en France. Dans ce cadre, l'OVE participe notamment aux « réunions des réseaux interuniversitaires de vie de campus », qui rassemblent l'ensemble des acteurs de la vie étudiante et de la vie de campus.

Dans le cadre de cette activité d'expertise, l'OVE est également sollicité pour participer à différentes commissions ou groupe de travail, dont sont donnés ci-après quelques exemples.

Ainsi, l'OVE a notamment pris part à la **concertation sur le contrat de réussite étudiant**, lancée en juillet 2017 par Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en vue d'améliorer la réussite en 1^{er} cycle et de mettre en place d'un contrat de réussite étudiant. Cette concertation a eu notamment pour objectifs de résoudre les problèmes d'affectation post-bac ainsi que de réduire l'échec en licence, en y associant l'ensemble des acteurs concernés. En tant qu'acteur de la vie étudiante, l'OVE a participé au groupe de travail « La vie étudiante au service de la réussite étudiante », groupe piloté par Monique Ronzeau, Présidente de l'OVE.

De même, l'OVE a participé au **comité de pilotage de la carte européenne de l'étudiant**. Le projet de carte européenne de l'étudiant, porté par le CNOUS, est inscrit dans le Plan national de vie étudiante 2017. Le comité de pilotage, présidé par Monique Ronzeau, est constitué des parties prenantes essentielles de l'enseignement supérieur français, du CNCE (Comité

national Carte Étudiante), des représentants de l'enseignement supérieur d'Italie, d'Allemagne et d'Irlande. Le projet de carte étudiante européenne vise à la création d'une identité électronique commune à tous les étudiants d'Europe, permettant une circulation du statut d'étudiant à l'échelle européenne. La carte européenne de l'étudiant a vocation à devenir un véritable passeport numérique permettant une mise en réseau des services numériques entre les systèmes d'information de tous les acteurs.

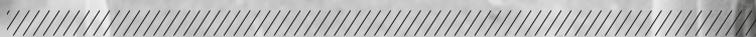
L'OVE a également été sollicité pour intégrer un groupe de travail sur la création d'observatoires du logement étudiant, organisé par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) et l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF). Dans le cadre de ce groupe, l'Observatoire a notamment participé à l'élaboration et la diffusion d'un guide méthodologique destiné aux acteurs locaux souhaitant créer un observatoire local du logement étudiant.

Parallèlement, l'OVE est également sollicité pour participer, à des études menées par d'autres organismes au groupe de suivi d'une étude sur les rythmes de la vie urbaine de la population étudiante menée par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) ou encore à un atelier collaboratif visant à produire une évaluation de l'impact de la mobilité Erasmus+ organisé par l'Observatoire national de l'impact Erasmus+.

Au-delà de ces consultations, l'OVE est également présent lors de l'accueil de délégations étrangères dans le but de présenter les spécificités de la vie étudiante en France, ainsi que les dispositifs mis en place pour les étudiants. L'OVE a ainsi reçu une délégation japonaise constituée d'universitaire et de représentants de l'enseignement supérieur japonais, une délégation turque composée de fonctionnaire en charge des aides financières et de l'appui à l'hébergement pour les étudiants défavorisés en Turquie ou encore une délégation roumaine composée de représentant du ministère roumain de l'Éducation nationale.

CHAPITRE 3

VIE ÉTUDIANTE ET INÉGALITÉS SOCIALES : REPÈRES ET RECOMMANDATIONS





L'Observatoire national de la vie étudiante se voit expressément confier, par la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche, la réalisation d'un rapport sur les inégalités sociales repérées, incluant des recommandations.

Extrait de l'article L.811-3 du code de l'éducation en vigueur depuis le 22 juillet 2013 :

« Sont regardées comme représentatives les associations d'étudiants qui ont pour objet la défense des droits et intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des étudiants et, à ce titre, siègent au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ou au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires. Elles bénéficient d'aides à la formation des élus. Elles sont associées au fonctionnement d'un observatoire de la vie étudiante qui rassemble des informations et effectue des études concernant les conditions de vie matérielle, sociale et culturelle des étudiants. Ces études et informations font l'objet d'un rapport annuel remis au Parlement incluant des recommandations pour agir contre les inégalités sociales repérées ».

Cette partie du rapport d'activité 2015-2017 de l'OVE entend répondre à cette sollicitation à travers l'analyse des inégalités repérées sur trois thèmes principaux :

- l'activité rémunérée des étudiants,
- la santé des étudiants,
- le logement étudiant.



Les recommandations d'ordre méthodologique

Pour chacun de ces thèmes, une synthèse des inégalités repérées est présentée afin de proposer des recommandations fondées sur les principaux résultats des enquêtes pilotées par l'OVE. Ces recommandations thématiques prennent la forme de pistes de réflexion soumises au débat public. En ce sens, l'OVE se doit d'assurer une qualité et une fiabilité des données nationales en la matière, ce qui conduit à proposer en priorité des recommandations d'ordre méthodologique touchant notamment aux modalités de production de données sur les conditions de vie des étudiants.

Plusieurs constats peuvent être dressés :

→ l'enquête CdV pilotée par l'OVE permet d'effectuer l'analyse des inégalités de vie étudiante, par son envergure (champ de l'enquête, thèmes abordés) et par son positionnement à l'articulation des dimensions locale, nationale et européenne, permettant ainsi une approche comparative des facteurs d'inégalité ;

→ l'enquête CdV, par sa dimension généraliste, ne peut aborder l'ensemble des thèmes de manière approfondie. Pour pallier à cette limite, l'OVE commande des enquêtes thématiques complémentaires permettant de consolider les connaissances sur chaque thème retenu ;

→ le calendrier de l'enquête (au second semestre de l'année universitaire), sa dimension transversale permettent d'obtenir une photographie de la vie étudiante à un instant T, mais favorise

la « sur sélection » des étudiants en situation de réussite (les étudiants ayant décroché au 1^{er} semestre sont sous-représentés, les étudiants ayant échoué l'année n-1 et non réinscrits dans l'enseignement supérieur sont absents de l'échantillon). L'absence de dimension longitudinale (sauf de façon rétroactive) dans la collecte de données limite les possibilités d'analyse des effets des conditions de vie sur la construction des parcours nécessitant le recours à des méthodologies complémentaires ;

→ la vie étudiante est aujourd'hui perçue à tous les échelons du territoire comme un facteur d'attractivité pour les établissements et de réussite des étudiants, ce qui rend d'autant plus nécessaire la production de données locales, en complément de celles qui sont recueillies au plan national, notamment dans le cadre de l'enquête menée tous les trois ans par l'OVE. L'objectif est de mieux articuler les différentes enquêtes afin de gagner une lisibilité accrue et éviter un effet potentiellement contre-productif : risque de doublons / impact négatif sur le taux de réponse, les étudiants étant de plus en plus sollicités / multiplication de chiffres différents, parfois contradictoires et non comparables sur un même sujet parce que construits selon des modalités différentes ;

→ le besoin d'un diagnostic aussi complet et fin que possible des conditions de vie des étudiants s'affirme en raison de la forte différenciation de la population considérée ;

→ les données de l'enquête, complétées par celles d'autres bases de données (MENESR ou INSEE par exemple) permettraient d'approfondir certaines thématiques, notamment en ce qui concerne les facteurs de réussite.



Les recommandations méthodologiques sont les suivantes :

- veiller à l'articulation et à la complémentarité des enquêtes locales / nationales / européennes, qu'il s'agisse de la réalisation du questionnaire, du protocole d'enquête ou encore de l'analyse des résultats avec, en particulier, la réalisation d'indicateurs thématiques communs entre l'OVE et les observatoires locaux ;
- étudier la possibilité pour l'OVE d'avoir accès aux fichiers de contact (électroniques et postaux) des élèves en classes préparatoires aux grandes écoles et sections de techniciens supérieurs ;
- favoriser les post-enquêtes (qualitatives ou quantitatives) à la suite de l'enquête CdV, permettant des réinterrogations de l'échantillon initial (à n+1, n+2, n+3) ainsi que des analyses longitudinales. Une telle approche permettrait de mieux cerner l'influence des conditions de vie sur les parcours dans l'enseignement supérieur (réussite, décrochage, réorientation, célérité du parcours...) ;
- développer les possibilités d'appariement de l'enquête CdV avec les données du service statistique du MENESR (fichier SISE), voire avec d'autres sources (CNOUS, INSEE...) de manière à pouvoir réaliser des suivis de cohorte dans le supérieur ;
- mobiliser les acteurs institutionnels pour améliorer la participation des établissements et étudiants à l'enquête nationale Conditions de vie des étudiants.



L'activité rémunérée des étudiants

ÉTAT DES LIEUX

Selon l'enquête Conditions de vie des étudiants 2016, 46 % des étudiants ont exercé une activité rémunérée en période d'études et 54 % n'ont pas travaillé ou n'ont eu une activité rémunérée qu'en période estivale.

La part des étudiants qui exercent une activité rémunérée durant les études est restée stable entre 2013 et 2016 (+ 1 point de %). Les activités exercées en période d'études se différencient notamment selon leur durée, leur régularité, mais aussi selon leur lien avec la formation suivie. Parmi les étudiants qui ont exercé une activité rémunérée durant l'année universitaire, 30 % ont réalisé ou réaliseront un stage ou sont en alternance, 15 % exercent une activité liée aux études, 36 % exercent un job, 13 % exercent une activité concurrente des études (au moins à mi-temps et moins de 6 mois par an) et 6 % exercent une activité très concurrente des études (au moins à mi-temps et plus de 6 mois par an).

La période des études supérieures est, pour les étudiants, une période de transition et de passage à l'âge adulte. Cette transition se traduit notamment par une indépendance et une autonomisation vis-à-vis des parents et par une modification des modes de vie, qui s'accompagne d'une augmentation de l'exercice d'une activité rémunérée. Parmi les étudiants âgés de 18 ans ou moins, seulement un étudiant sur cinq (19,6 %) exerce une activité rémunérée durant les études contre 65 % des étudiants de 25 ans ou plus.

L'exercice d'une activité rémunérée apparaît également corrélé à la situation financière des parents et à l'aide financière apportée aux étudiants.

Cette corrélation concerne particulièrement l'activité très concurrente des études, qui connaît des variations assez importantes : le taux d'activité rémunérée concurrente des études est multiplié par 3 entre les étudiants dont les parents ont des revenus inférieurs à 1 000 euros et ceux dont les parents ont des revenus supérieurs à 7 500 euros. De même, le taux d'activité rémunérée très concurrente des études est multiplié par 22 entre les étudiants qui ne reçoivent aucune aide de leurs parents et ceux dont l'aide parentale couvre plus de 75 % de leurs ressources.

Parmi les étudiants qui travaillent, la motivation financière reste la raison la plus couramment invoquée, 75 % d'entre eux déclarent que leur activité professionnelle permet d'« améliorer leur niveau de vie » et 55 % la jugent « indispensable pour vivre ».

Parallèlement, l'acquisition d'une expérience professionnelle » est également une motivation forte du recours à l'activité rémunérée : 75 % des étudiants y font référence pour justifier leur activité. Plus l'activité est intense et éloignée des études et plus elle est fondamentale dans les ressources des étudiants. Les étudiants qui exercent une activité très concurrente des études indiquent très majoritairement qu'elle leur est indispensable pour vivre (88 %). De plus, la rémunération de l'activité rémunérée prend une place de plus en plus importante dans les finances et dans le maintien du niveau de vie



L'ESSENTIEL

46%

ÉTUDIANTS AYANT EXERCÉ UNE ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE EN PÉRIODE D'ÉTUDES

54%

ÉTUDIANTS N'AYANT PAS EXERCÉ UNE ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE OU AYANT EU UNE ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE QU'EN PÉRIODE ESTIVALE



ÉTUDIANTS EXERÇANT UNE ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE DURANT LES ÉTUDES

65%

25 ans et plus

16,6%

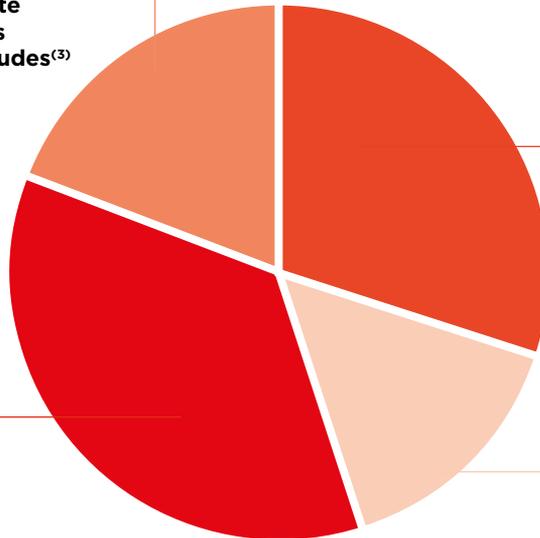
moins de 18 ans

19%

exercent une activité concurrente ou très concurrente des études⁽³⁾

36%

exercent un job⁽²⁾



30%

ont réalisé ou réaliseront un stage ou sont en alternance

15%

exercent une activité liée aux études⁽¹⁾

⁽¹⁾ activité rémunérée dont le contenu est en lien avec la formation suivie (internes ou externes des hôpitaux, allocataires d'enseignement).

⁽²⁾ activité rémunérée non liée aux études et exercée moins d'un mi-temps.

⁽³⁾ activité rémunérée non liée aux études, exercée au moins à mi-temps.



L'activité rémunérée des étudiants



ÉTAT DES LIEUX / SUITE

des étudiants à mesure qu'ils avancent dans le processus d'indépendance résidentielle.

L'activité rémunérée, parce qu'elle peut empiéter sur le temps des études, présente le risque de venir perturber la réussite des étudiants. En premier lieu, l'activité rémunérée des étudiants, particulièrement lorsqu'elle gagne en intensité, a un impact sur la présence au sein de l'établissement (notamment la présence en cours). Cet impact se répercute également sur le degré d'intégration au sein de l'établissement et au milieu étudiant, qui n'est pas sans importance sur le bon déroulement et la réussite des études.

De plus, **le lien de l'activité rémunérée avec les études et l'intensité de l'activité ont des répercussions majeures sur la réussite dans les études.** Ainsi, l'activité rémunérée liée aux études, indépendamment de son intensité, augmente la probabilité de réussite (mesurer par le passage à l'année supérieure) par rapport au fait de ne pas exercer d'activité rémunérée.

À l'inverse, l'activité non liée aux études exercée à mi-temps ou plus a un impact négatif sur les études et augmentent la probabilité d'échec.

RECOMMANDATION

→ Approfondir les connaissances dans le domaine, par une harmonisation des définitions du phénomène et des outils statistiques (différentes sources, produisant des résultats contrastés, existent actuellement). Un des objectifs pourrait être d'estimer de manière plus précise le lien entre l'intensité de l'activité rémunérée et le risque d'échec (le seuil au-delà duquel l'exercice d'une activité rémunérée présente un risque pour la réussite dans les études variant selon les enquêtes).

→ Favoriser l'emploi étudiant encadré prenant en compte les priorités et contraintes liées aux études, au sein des établissements d'enseignement supérieur. L'enquête CDV 2016 enregistre une progression dans ce sens, avec le développement d'activités

rémunérées exercé au sein de l'établissement (3 % en 2013 contre 6 % en 2016).

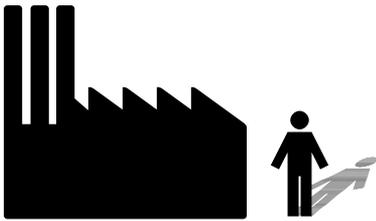
→ Mieux intégrer, dans l'organisation des études (notamment par des aménagements pédagogiques, dispositifs d'insertion et d'intégration dans l'établissement...), la situation spécifique des étudiants exerçant des activités rémunérées très concurrentes des études. Le régime spécial d'études (RSE) va dans ce sens, en permettant notamment des dispenses d'assiduité et une priorité sur les aménagements d'horaires.

→ Améliorer la valorisation, par les établissements, de l'expérience tirée de l'activité professionnelle.

L'ESSENTIEL

88%

ÉTUDIANTS QUI EXERCENT
UNE ACTIVITÉ TRÈS CONCURRENTE
DES ÉTUDES AFFIRMENT QU'ELLE
LEUR EST INDISPENSABLE POUR VIVRE



RAISONS PRINCIPALES
INVOQUÉES DANS
L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ
RÉMUNÉRÉE :

75%

Mon activité rémunérée
permet une amélioration
de mon niveau de vie



54%

Mon activité rémunérée
m'est indispensable
pour vivre



75%

Mon activité
rémunérée me permet
d'acquérir une expérience
professionnelle



La santé des étudiants

ÉTAT DES LIEUX

Selon l'enquête Conditions de vie des étudiants 2013, les étudiants français ont une évaluation globalement positive de leur état de santé général. 62% d'entre eux sont satisfaits ou très satisfaits de leur état de santé. Pour autant, le jugement que les étudiants portent sur leur état de santé n'est pas uniforme : les femmes, les étudiants les plus âgés et les étudiants étrangers se déclarent plus souvent insatisfaits de leur état de santé.

Si les étudiants s'estiment globalement en bonne santé, nombreux sont ceux qui déclarent éprouver des symptômes de mal-être. Ils déclarent fréquemment ressentir des états d'épuisement (61%), de stress (59%) et des problèmes de sommeil (45%).

De plus, si les étudiants apparaissent plutôt bien protégés en matière de santé, 9% des étudiants déclarent tout de même ne pas avoir de couverture santé complémentaire. C'est même le cas de près d'un tiers des étudiants de nationalité étrangère (pour seulement 6% des étudiants français).

En parallèle, 30% des étudiants déclarent avoir déjà renoncé à voir un médecin. Parmi les raisons proposées pour expliquer ce renoncement, c'est le fait d'avoir choisi d'attendre que leur état de santé s'améliore de lui-même qui est le plus souvent invoqué par les étudiants (58% de ceux qui ont renoncé), suivi par l'automédication (49% des étudiants). Le renoncement pour raisons financières arrive en troisième position et concerne 45% des étudiants, soit 14% de l'ensemble de la population étudiante.

Cependant, le renoncement aux soins pour raisons financières ne concerne pas de la même façon l'ensemble des étudiants. L'avancée en âge se traduit par une hausse du renoncement aux soins pour raisons financières, qui atteint 18% des étudiants âgés de 23 à 25 ans, avant de diminuer pour les tranches d'âges supérieures.

Cette évolution en cloche (augmentation jusqu'à 23-25 ans puis diminution au-delà de 25 ans) traduit une modification des sources de protections en matière de santé à mesure que les étudiants avancent dans le processus d'autonomisation : pour les plus jeunes, la famille joue un rôle fondamental de protection en matière de santé des étudiants. À cette période de leur vie, un peu plus de la moitié des étudiants vivent encore chez leurs parents ou retournent y dormir régulièrement le week-end et sont encore fortement



dépendants financièrement de leurs parents ; ils sont encore peu nombreux à ne pas avoir de mutuelle et plus de la moitié bénéficient de la mutuelle de leur parent. Ces éléments fonctionnent comme une protection en matière de santé, dont on retrouve notamment les effets positifs dans le jugement que ces étudiants portent sur leur état de santé.

Sans redescendre à des niveaux identiques à ceux des étudiants de moins de 23 ans, le taux de renoncement aux soins diminue à nouveau après 25 ans. En effet, au-delà de cet âge, les étudiants sont à un stade avancé dans leur transition vers l'indépendance résidentielle et économique : 91 % ne vivent plus chez leurs parents et les deux tiers exercent une activité rémunérée durant l'année scolaire. Avec des ressources moyennes supérieures à celles des tranches d'âges inférieures, ces étudiants sont plus indépendants et plus autonomes et commencent à bénéficier des effets protecteurs que leur procure leur insertion progressive dans la sphère professionnelle.

La tranche d'âge des 23-25 ans occupe une position charnière dans la transition vers une situation d'indépendance économique et familiale. Dans ce processus, cette tranche d'âge apparaît en effet comme la plus fragile : ils connaissent une perte progressive des effets protecteurs de la famille en matière de santé (82 % ne vivent plus chez leurs parents et 43 % ne reçoivent plus d'aide financière de ceux-ci), sans pour autant encore bénéficier pleinement des avantages de l'ancrage dans la vie adulte. **En plus d'être celle qui renonce le plus aux soins pour raisons financières, la catégorie des 23-25ans est également celle qui déclare le plus de « fragilités psychologiques »**, particulièrement un sentiment de déprime (33 %) et des états de stress (63 %).



La **santé** des étudiants



RECOMMANDATION

- Approfondir les connaissances dans le domaine, en tenant compte des spécificités propres au public étudiant et en repérant les publics les plus à risque.
- Améliorer l'accès et développer la fréquentation des centres de santé des établissements (seulement 13 % des étudiants y ont recours).
- Porter une attention particulière aux fragilités psychologiques des étudiants (seulement 16 % des étudiants déclarent n'avoir ressenti aucun des symptômes de fragilité psychologique décrits dans l'enquête), en lien avec leurs conditions d'études.
- Repérer et prendre en charge les étudiants n'ayant aucune mutuelle complémentaire, les plus susceptibles de renoncer à des soins médicaux.

L'ESSENTIEL



30%

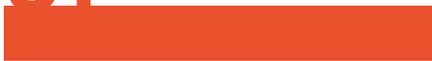
Étudiants qui déclarent avoir déjà renoncé à voir un médecin, presque la moitié d'entre eux pour des raisons financières

62%



sont satisfaits ou très satisfaits de leur état de santé

61%



ressentent des états d'épuisement

59%



ressentent des états de stress

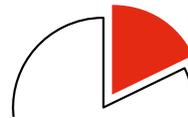
45%



ont des problèmes de sommeil

LE RENONCEMENT AUX SOINS POUR RAISONS FINANCIÈRES CONCERNE :

18%



Entre 23 et 25 ans

18%



Plus de 25 ans

6%



Moins de 19 ans



1/3

étudiants étrangers déclarent ne pas avoir de couverture santé complémentaire, alors que c'est le cas de seulement 6 % des étudiants français

Le logement étudiant

ÉTAT DES LIEUX

En 2016, un tiers des étudiants vivent chez leurs parents, 33% vivent en location (seuls ou en couple), 12% sont en résidence collective (résidence universitaire ou internat) et 11% en colocation.

En matière de logement, la prise d'indépendance progresse avec l'âge : près de la moitié des moins de 21 ans vit au domicile parental contre seulement 11% des 24 ans et plus.

C'est en région parisienne et dans les communes de moins de 100 000 habitants que les étudiants logent le plus souvent au domicile familial : Au niveau licence, 52% des étudiants dans des villes de moins de 100 000 habitants sont dans ce cas, 40% à Paris, 68% en petite couronne et 71% en grande couronne. Ils sont moins nombreux dans ce cas dans les moyennes ou grandes villes de province (entre 13% et 22%). La distance entre le logement parental et le lieu d'étude en province, l'attractivité de l'offre de formation dans les grandes villes ainsi que les difficultés pour se loger et l'offre de transport en région parisienne expliquent ces différences.

La mise en parallèle de la situation financière et de logement, au travers d'indicateurs de fragilité économique (demande d'aide d'urgence, restriction, difficultés financières met en évidence la situation intermédiaire des «décohabitants économiquement dépendants» et des «cohabitants économiquement autonomes». Ces catégories d'étudiants qui sont indépendants du point de vue résidentiel ou financier déclarent plus souvent que les cohabitants économiquement dépendants une certaine fragilité éco-

nomique, mais moins souvent que les étudiants émancipés. L'indépendance s'accompagne donc souvent d'une certaine fragilité économique mais aussi d'une moindre satisfaction en matière de logement.

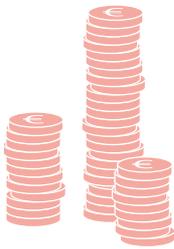
La question du cautionnement pour accéder à un logement permet d'affiner l'analyse. 18% des décohabitants indépendants ont eu des difficultés pour trouver un cautionnement pour leur logement actuel, contre 6% des décohabitants qui retournent au moins deux week-ends par mois au domicile parental. De même, l'avancée en âge va de pair avec une plus grande difficulté à trouver un cautionnement : ce fût difficile pour 10% de moins de 21 ans et 21% des étudiants de 24 et plus. Ces deux situations illustrent l'importance des parents dans la difficulté à accéder à un logement. Plus les étudiants sont âgés, plus ils décohabitent et moins ils sont aidés par leurs parents. Autrement dit, les décohabitants indépendants, qui sont à un stade avancé de l'indépendance résidentielle, sont aussi plus nombreux à être dans une situation d'indépendance financière : 49% font leur propre déclaration d'impôt (contre 16% des décohabitants dépendants) et 39% n'ont aucune aide financière des parents.

En parallèle, d'importantes différences apparaissent selon le milieu social des étudiants. Les étudiants dont les parents sont de classe populaire vivent plus souvent au domicile familial que les autres et ils sont aussi plus souvent éloignés de leur lieu d'études (plus de 45 min pour 22% d'entre eux contre 17% et 19% des classes moyennes et supérieures). Ceci s'explique notamment



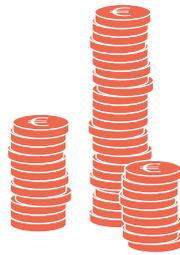
L'ESSENTIEL

LA DIFFICULTÉ À TROUVER UN CAUTIONNEMENT CONCERNE :



20%

des étudiants issus de classes populaires



19%

des étudiants issus de classes moyennes

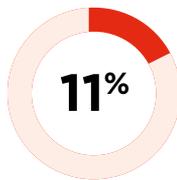


13%

des étudiants issus de classes supérieures

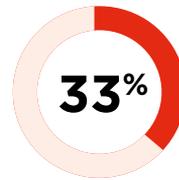
LA DIFFICULTÉ À TROUVER UN CAUTIONNEMENT CONCERNE :

-21 ans



11%

+24 ans



33%

LA SATISFACTION GÉNÉRALE DU LOGEMENT DIMINUE AVEC LE NIVEAU SOCIAL



80%

ISSUS DE CLASSES SUPÉRIEURES

76%

ISSUS DE CLASSES MOYENNES

73%

ISSUS DE CLASSES POPULAIRES



Le logement étudiant



ÉTAT DES LIEUX / SUITE

par une captivité géographique plus importante des milieux populaires, qui concourt à un allongement de la distance et des temps de trajet entre le logement et le lieu d'études. Lorsqu'ils souhaitent quitter le domicile parental, l'attente est également plus longue pour les étudiants issus de milieux populaires que pour les autres.

Parallèlement, la satisfaction générale du logement diminue avec le niveau social : 80 % des classes supérieures sont satisfaits ou très satisfaits de leur logement, contre 76 % des classes moyennes et 73 % des classes populaires. De plus, les difficultés pour trouver un cautionnement sont également liées à la catégorie sociale des parents : 20 % des étudiants issus de milieux populaires ont éprouvé des difficultés pour obtenir un cautionnement contre 15 % des classes supérieures.

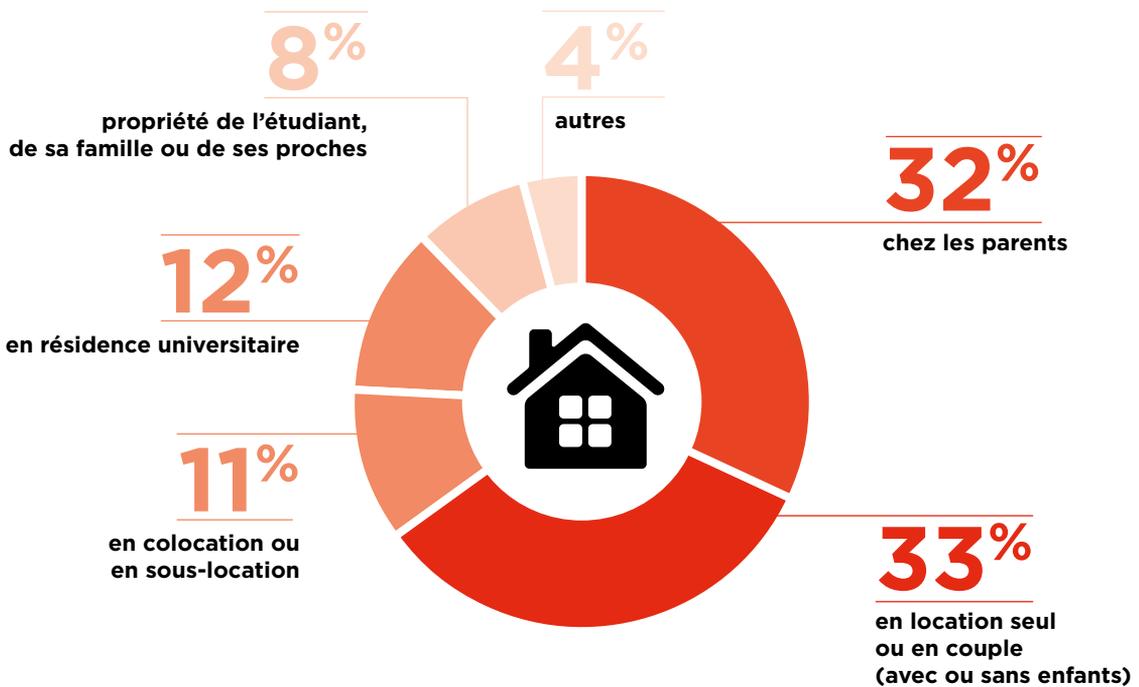
Ainsi, la famille constitue une protection fondamentale pour l'étudiant, en matière de financement et de logement. La séparation, même progressive, met globalement l'étudiant dans une situation de fragilité économique. Cette fragilité est logiquement d'autant plus exacerbée que la situation sociale familiale d'origine est elle-même fragile.

RECOMMANDATION

- Poursuivre la politique de construction de logement étudiant.
- Améliorer la visibilité et l'accessibilité des offres de logement pour les étudiants, notamment à travers le portail unique de logement étudiant qui regroupe l'ensemble des offres de logement d'une zone géographique donnée.
- Améliorer le repérage des publics les plus en difficulté en matière de logement.
- Publiciser le système de cautionnement locatif étudiant.
- Favoriser les offres alternatives de logement étudiant (colocation intergénérationnelle...).

L'ESSENTIEL

TYPE DE LOGEMENT PENDANT LA PÉRIODE UNIVERSITAIRE

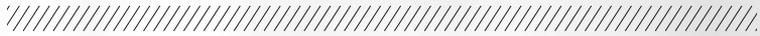


ETUDIANTS VIVANT AU DOMICILE PARENTAL :



CHAPITRE 4

FONCTIONNEMENT DE L'OVE ET BILAN 2015-2017





Ressources humaines et formation

1/UNE STABILISATION DE L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

Depuis la création de l'OVE en 1989, son équipe opérationnelle a toujours été d'une taille relativement réduite eu égard à l'ampleur de ses projets, comprenant en outre une partie d'agents contractuels. La stabilisation de l'équipe de l'OVE en termes de supports d'emplois a été progressivement réalisée au fil des années. C'est en s'appuyant sur la stabilité de cette équipe et sur le développement de ses compétences professionnelles que l'Observatoire peut continuer à mener des projets de qualité scientifique reconnue et répondre aux multiples sollicitations qui le mobilisent.

2/UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

L'OVE développe une politique de formation continue de ses agents, quel que soit leur poste et leur situation (titulaire ou contractuel). Il s'agit ainsi pour chacun d'eux, de développer leurs compétences en adéquation avec les évolutions techniques de leur domaine d'activités, des besoins de l'OVE et de leurs missions au sein de la structure. Cette démarche de formation continue a donné lieu à une série de formations suivies par la plupart des agents de l'OVE.

Dans la mesure où l'OVE est une équipe de taille réduite au sein de laquelle un certain niveau de polyvalence est requis, les supports de formation sont mutualisés sur un serveur commun, afin d'en faciliter l'accès. De plus, un effort particulier a été fait sur le transfert de connaissances, de savoir-faire et de compétences au sein de l'équipe opérationnelle, pour permettre à tous les membres de s'approprier pleinement les contenus produits par l'OVE.

Les **moyens** matériels et financiers

Les budgets alloués à l'OVE, respectivement pour les exercices 2015, 2016 et 2017 étaient de 323 160 €, 876 667 € et 407 460 €. La fluctuation du budget de l'OVE sur les trois années traduit la spécificité de l'activité de l'OVE, qui dépend du calendrier de l'enquête triennale CdV. Ainsi, en 2016, année d'enquête, le budget de réalisation de l'enquête CdV s'élevait à 414 150 €. Sur l'exercice 2015-2017, en complément de l'enquête CdV, l'OVE a fait réaliser trois enquêtes complémentaires sur la période 2015-2017 (enquête sur le salariat étudiant d'un montant de 119 849 €, enquête sur la santé des étudiants d'un montant de 167 112 € et étude sur les mobilités étudiantes d'un montant de 40 856 €).

Sous cette réserve, l'OVE doit veiller

à une planification stricte de ses projets sur un même exercice budgétaire. Les sollicitations extérieures de plus en plus nombreuses, l'incitent aujourd'hui à planifier ses études et ses recherches de manière réaliste, compte tenu à la fois des sollicitations, de ses ressources humaines limitées et de ses possibilités financières.

L'équipe de l'OVE dispose de différents outils de suivi et pilotage de ses activités, dont un tableau de suivi budgétaire des dépenses et des crédits par grands postes d'une part, et par grands projets d'autre part : l'objectif est de permettre à l'OVE d'améliorer régulièrement, ses prévisions budgétaires, en lien avec l'avancée des travaux du collège scientifique.



Perspectives pour 2018-2019 ?

Outre la poursuite des projets en cours et la préparation des actions récurrentes (État des savoirs; concours de l'OVE; publications) dont les perspectives ont été évoquées supra, les objectifs de l'OVE sont de plusieurs ordres.

PRÉPARER LA REFONTE DE L'ENQUÊTE CDV (REPORTÉE À 2019) EN PRENANT EN COMPTE DE NOUVEAUX ENJEUX, NOTAMMENT TERRITORIAUX

L'année 2018 est celle de la refonte de l'enquête nationale Conditions de vie des étudiants, qui se déroulera au printemps 2019. L'expérience de la préparation de son édition 2016 par la nouvelle équipe en place constitue un socle important sur lequel elle pourra s'appuyer, afin de continuer à l'améliorer. Si cette enquête a une visée comparative dans le temps, elle doit aussi désormais répondre à des objectifs comparatifs entre territoires locaux, nationaux et même européens.

L'OVE s'est appuyé pour l'enquête CdV 2016, sur les apports fondamentaux des précédentes éditions, tout en introduisant un certain nombre d'évolutions. Parmi elles, on citera l'affinement de la méthode d'échantillonnage des étudiants interrogés en vue d'une meilleure représentativité par taille d'établissement, la modification du questionnaire dans le sens d'une meilleure prise en compte du questionnaire Eurostudent V, ou encore le mode de contact des établissements d'enseignement supérieurs et des étudiants.

Aujourd'hui, plusieurs nouveaux éléments de contexte rendent nécessaire une réflexion tant en termes de contenus que de métho-

dologie autour de l'enquête CdV, afin que celle-ci puisse être la mieux adaptée possible à la mission de l'OVE.

UNE DEMANDE CROISSANTE DES ACTEURS TERRITORIAUX DE DISPOSER DE DONNÉES RÉGIONALES

L'OVE, dont le principal dispositif d'observation est l'enquête nationale CdV, produit principalement des données à une échelle nationale. Or, les réformes du système de l'enseignement supérieur et en particulier l'autonomie des universités donnent lieu à une demande croissante de la part des acteurs territoriaux de disposer de données représentatives sur leur territoire.

UNE AUGMENTATION DES SOLLICITATIONS AUPRÈS DE LA POPULATION ÉTUDIANTE

La sollicitation répétée de la population étudiante par de nombreuses enquêtes fait tendanciellement diminuer le taux de réponse à l'enquête CdV. Ces taux de réponse, bien qu'à des niveaux acceptables, subissent une légère mais constante diminution depuis 2010 et varient selon les types d'établissement.

UNE NÉCESSAIRE INSCRIPTION DANS UNE DÉMARCHE DE LABÉLISATION « QUALITÉ STATISTIQUE »

À l'instar d'autres organismes publics producteurs d'enquêtes statistiques, l'OVE s'inscrit dans une perspective de démarche qualité, visant notamment à faire reconnaître la qualité



Perspectives pour 2018-2019 ?



statistique et l'intérêt général de l'enquête CdV. Dans cette perspective, l'OVE souhaite soumettre l'enquête au « comité du label de la statistique publique » en vue d'une labélisation, garantissant à la fois la qualité des aspects statistiques et techniques de l'enquête.

Des pistes de réflexion relatives à ces évolutions ont été engagées par l'OVE pour améliorer la qualité de l'enquête.

Afin de prolonger et d'étayer les pistes de réflexion engagées, l'OVE a commandité à des prestataires extérieurs deux études portant l'une, sur l'analyse des non-répondants à l'enquête conditions de vie, et l'autre, sur les possibilités d'une exploitation territoriale de cette enquête. Les rapports intermédiaires remis à l'OVE en décembre 2017 font d'ores et déjà apparaître cinq grandes pistes de réflexion autour de l'amélioration de la méthodologie de l'enquête, portant plus particulièrement sur :

- la représentativité statistique de l'enquête ;
- la méthodologie de sélection, d'échantillonnage et de contact des étudiants ;
- la procédure de redressement des données ;
- la précision des indicateurs à l'échelle locale ;
- une évolution du questionnaire.

Au terme de ces réflexions, l'OVE procèdera à la réévaluation de l'ensemble du dispositif, en s'appuyant notamment sur les résultats et les recommandations des deux études précitées. Tout au long de cette démarche, l'OVE sollicitera notamment les chercheurs qui ont travaillé sur les deux rapports, les membres de son collège scientifique, les chercheurs qui exploitent les données, des

organismes producteurs de grandes enquêtes et bénéficiant d'une expertise dans le domaine, ainsi que des spécialistes des questions méthodologiques et statistiques abordées.

MISE EN PLACE D'UNE ENQUÊTE FLASH SUR LA TRANSITION ENTRE LE SECONDAIRE ET LE SUPÉRIEUR

En complément de l'enquête nationale CdV, et afin de maintenir une régularité dans les chiffres produits sur les conditions de vie des étudiants, l'OVE va mettre en place en 2018 une enquête « flash » sur la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, à l'aide d'un questionnaire portant sur les choix d'orientation à la sortie de l'enseignement secondaire, les processus de traitement de ces choix (Parcoursup), les conditions de vie et d'études dans le secondaire et le supérieur, les résultats obtenus l'année en cours et les perspectives d'orientation.

L'objectif de l'enquête sera donc de proposer une analyse détaillée du processus de transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, en s'intéressant aux choix d'orientation et aux déterminants de ces choix, à la manière dont ces choix sont traités par l'institution à travers la procédure Parcoursup, et aux éventuelles modifications des conditions de vie et d'études entre le secondaire et le supérieur.

RENFORCER LES PARTENARIATS

Ce développement, déjà amorcé avec différentes institutions, est particulièrement important pour la cohérence des études de l'OVE, compte tenu de la multiplication des enquêtes auprès des étudiants par des organismes placés à des échelons variés (observatoires locaux, services universitaires

ou interuniversitaires, collectivités, organisations et mutuelles étudiantes). De même, il est indispensable d'envisager des références communes en termes d'indicateurs chiffrés, afin de pouvoir comparer a minima les données produites par des organismes à différents échelons.

Dans le même temps, l'OVE va développer un projet conjoint avec le SIES dans le but d'apparier les données SISE sur la réussite en licence (validation année L1 et réinscription en deuxième année) avec les données OVE sur les conditions de vie des étudiants à partir de l'INE. L'objectif de cet appariement est de travailler sur la thématique de l'«autonomie des étudiants et la réussite en licence», en s'appuyant sur les données de l'OVE, qui permettent d'observer, de manière très fine et détaillée, les modalités de l'autonomie des jeunes (âge et modalités de décohabitation, retour chez les parents le week-end, modes de logement et trajets vers le lieu d'études, montant et nature des ressources, recours aux aides sociales, déclaration d'impôt propre, aide familiale monétaire et en nature, difficultés financières, types d'activités rémunérées exercées et raisons, vie affective et amicale...), en couplant ces informations avec les données SISE sur les trajectoires étudiantes (résultats obtenus en L1, passage entre la L1 et la L2, trajectoires et résultats obtenus aux différentes années par la suite) pour d'analyser les liens entre les différentes formes d'autonomisation et la réussite universitaire.

Enfin, l'OVE qui a renforcé sa participation au programme Eurostudent V, va continuer dans cette voie en 2018.

CONTINUER À DÉVELOPPER LA VALORISATION DE SES TRAVAUX

En année de préparation de l'enquête CdV, valoriser les travaux de l'OVE est important en particulier vis-à-vis des établissements d'enseignement supérieur, auxquels l'OVE demande le transfert de leur fichier de contact des étudiants, et vis-à-vis des étudiants eux-mêmes, qui vont pour une partie d'entre eux être sollicités afin de répondre au questionnaire. Ainsi, en 2018 et 2019, il s'agira de définir à l'égard de ces deux publics-cibles une communication spécifique et adaptée. Dans le même temps, la valorisation générale des travaux de l'OVE va passer par la refonte de son site internet, prévue pour janvier 2019.

En parallèle, l'OVE aura besoin de mobiliser temporairement des forces complémentaires. En effet, procéder à une remise à plat critique du dispositif d'enquête CdV, ou produire et analyser de nouvelles données sur la transition entre le secondaire et le supérieur, sont des missions qui demandent à la fois du temps et une forte expertise.

Enfin, depuis quelques années, l'OVE est sollicité pour des financements de thèses ou de post-doctorats sur des sujets relatifs aux conditions de vie étudiante. Il s'agit d'une piste à considérer, dans la mesure où une recherche menée sous cette forme pourrait compléter de manière intéressante le dispositif de mise en œuvre de travaux de recherche de l'OVE sur la vie étudiante.

CONCLUSION





Chacun s'accorde à reconnaître que la question de la vie étudiante est au cœur de la réussite universitaire et qu'à ce titre, elle représente un enjeu vital pour le déploiement des politiques publiques en matière d'enseignement supérieur. Toutes les enquêtes montrent toutefois qu'il est difficile aujourd'hui, plus qu'hier, d'appréhender la réalité de la population étudiante alors que celle-ci n'a jamais été aussi nombreuse et diversifiée : il appartient tout naturellement à l'OVE de traduire et d'éclairer cette complexité en aidant les acteurs à nourrir leur réflexion et à prendre les décisions adaptées qui prennent en compte les effets conjugués de la diversification sociale des étudiants et de la diversification croissante de l'offre de formation et des parcours étudiants.

Si l'on veut que l'OVE apporte une réelle plus-value aux nombreux travaux menés sur ces sujets, il convient que la maîtrise d'ouvrage exercée par son conseil privilégie des axes caractéristiques des évolutions majeures des problématiques de vie étudiante. Ainsi, les perspectives de comparaison à l'échelle européenne continueront à être explorées sur les modes du financement public de soutien aux étudiants, sur les effets de la mobilité sur la réussite ou encore sur les taux d'accès aux études supérieures. Il en est de même pour les études à caractère économique qu'il s'agisse du coût de la rentrée universitaire ou de l'impact de l'emploi étudiant sur le déroulement des études, secteurs dans lesquels des indicateurs de référence seraient particulièrement utiles.

Nous le savons bien, le concept de vie étudiante a considérablement évolué et de manière très rapide, il s'est étendu à de nouveaux domaines, ce qui renforce la nécessité d'accompagner cette évolution par des analyses de qualité sur une problématique protéiforme. La question de la vie étudiante recouvre aujourd'hui des réalités qui se trouvent au croisement des champs financiers, économiques, sociaux et culturels, qu'il s'agisse du logement, des ressources financières, des modes de vie et de consommation, ou encore de l'accès aux soins et à la santé, du rapport aux études ou au monde du travail. L'OVE doit accompagner ces évolutions en aidant à mieux les comprendre et les anticiper.

Observatoire national de la Vie Étudiante
60, boulevard du lycée - 92171 Vanves CEDEX
Tél. 01 71 22 98 00

Courriel : communication.ove@cnous.fr

Site : www.ove-national.education.fr

Twitter : [@ove_national](https://twitter.com/@ove_national)

Facebook : www.facebook.com/ovenational